



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33
Présents27
Représentés6
Absents0

Séance n° 7

DELIBERATION N° 2015DEL-FIN-82

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2015, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis au centre de loisirs rue Derichbourg, le 15 décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

Sont présents :

S. Daumin, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, N. Boudon, P. Blas, C. Nourry, D. Lo Faro, C. Hervy, J.P. Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, J. Ramiasa, C. Régina, H. Issahnane, G. Suazo, S. Nasser, K. Ouzit, F. Sans, P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia, Y. Ladjici, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

H. Husson représentée par C. Regina
E. Lazon représentée par N. Boudon
M. Desmet représentée par A. Deluchat
A. Afantchawo représentée par P. Blas
V. Phalippou représenté par R. Roux
A. Dapra représentée par Y. Ladjici

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Renaud Roux est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 POUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 ;

Considérant la nécessité d'organiser un débat sur les orientations budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif ;

Vu les débats en séance du Conseil municipal ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article unique : Prend acte du débat sur les orientations générales du budget primitif de la commune pour l'année 2016.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 18.11.2015
et sa publication le 18.11.2015





Ville de
Chevilly-Larue
Ville de France

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Service Finances

Réf :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2016 pour le budget primitif de la commune.

La loi n°92-125 du 6 février 1992 a institué pour les communes de 3 500 habitants et plus la nécessité d'organiser un débat sur les orientations budgétaires lors d'une séance du Conseil Municipal qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, prévu le 15 décembre prochain.

Ce débat, dont les conditions de déroulement sont prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal, a pour objet de présenter le contexte général dans lequel évolue la commune pour préparer son budget, les objectifs et les propriétés de l'année à venir, la politique d'investissement et la stratégie financière qu'entend développer et conduire la Municipalité. Il constitue en cela un moment privilégié de la vie locale.

Sur le plan de la méthode, le travail d'élaboration du budget est mené en amont avec l'ensemble des protagonistes acteurs de la vie locale (élus, personnels communaux, représentants des associations, des comités de quartier...). Ce processus qui privilégie la progressivité dans la construction et favorise l'enrichissement des débats permet de dégager des positions consensuelles sur les fondamentaux qui sous-tendent le projet de budget.

Ces orientations budgétaires sont donc définies à partir de scénarii prospectifs et des propositions émanant des services en liaison avec les élus conformément au programme municipal.

Elles s'inscrivent dans un contexte national très fortement défavorable aux collectivités locales, soumises à une diminution historique de la péréquation verticale (baisse des dotations de l'Etat) et à une augmentation continue de la péréquation horizontale (prélèvements vers d'autres collectivités), sans qu'il ne soit tenu suffisamment compte des charges de chacune. Il en ressort un effet ciseau qui à courte échéance devrait étrangler fortement les finances des collectivités locales.

A l'échelle nationale, la mise en œuvre du « plan d'économies » de 50 milliards € décliné sur les années 2014 – 2017 représente une baisse cumulée des dotations de l'Etat vers les collectivités de 28 milliards € sur 4 ans, soit une amputation de 30 % des dotations, conduisant les collectivités à des arbitrages nécessairement douloureux au détriment de l'investissement, du foisonnement associatif et / ou des services publics locaux, et bien souvent des contribuables lorsque les collectivités se voient contraintes pour faire face à augmenter les impôts locaux.

Il convient de souligner que les collectivités sont le premier investisseur public, avec près de 70 % de l'investissement public civil, 10 % de l'investissement national et contribuent ainsi fortement à soutenir la croissance et l'emploi. Or, la Cour des comptes vient de tirer le signal d'alarme, relevant que les dépenses d'investissement des collectivités ont chuté de 15% pour cette année 2015 après examen des budgets de 33 villes de plus de 100 000 habitants. Certaines comme Paris, Marseille ou Dijon vont même au-delà. Ces chiffres sont pires que ceux présentés en mai 2015 dans la note de conjoncture de la Banque Postale, qui prévoyait une baisse de 7,3 % (-3,9 milliards) de l'investissement global des

collectivités en 2015, passant en dessous de la barre des 50 milliards d'euros (48,9 milliards d'euros), contre 57 milliards en 2013 et 52,8 milliards en 2014.

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), initialement prévue pour l'exercice 2016 mais dont le gouvernement a finalement décidé de reporter la mise en œuvre à 2017, risque de fragiliser davantage encore certaines collectivités.

Toutes ces mesures sont de nature à venir modifier substantiellement à la baisse la trajectoire de l'épargne de la commune. Or, cette épargne est le « carburant » qui permet de développer les investissements évoqués supra.

A ce contexte de resserrement toujours plus grand des finances locales s'ajoute en 2016 de très lourdes incertitudes du fait du bouleversement institutionnel issu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles, et de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, avec la création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris (MGP).

L'ensemble des recettes fiscales locales économiques seront désormais perçues soit par la Métropole du Grand Paris, soit par les Etablissements Publics de Territoire la composant. A la demande des élus locaux, le gouvernement a adopté un principe de neutralité budgétaire pour la première année de mise en œuvre qui devrait se traduire en 2016 par un retour de la métropole vers les caisses de la commune de la quasi-totalité de la recette ainsi perdue. Toutefois, les premières esquisses budgétaires de la Métropole du Grand Paris laissent pour l'instant présager un budget 2016 largement déficitaire pour sa première année de vie. Le niveau du retour aux communes apparaît dans ce contexte très fragilisé même en 2016.

Par ailleurs, la création de cette nouvelle institution se traduit par des transferts de compétences des communes vers la métropole et vers les Etablissements Publics de Territoire dont on ne connaît pas à ce jour ni le périmètre, ni les modalités d'application.

La définition des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 apparaît donc plus que jamais compliquée à établir, d'autant que l'ensemble des repères habituels (niveau de dynamique économique attendu, de la péréquation verticale et horizontale...) se « décalent » de façon concomitante et défavorable pour la commune dans un environnement économique toujours en panne de croissance.

Il convient d'abord de rappeler que conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'Etat est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. Cette technique s'apparente à celle du DOB d'une assemblée locale, à la différence notable qu'elle donne lieu au vote d'une loi. Les lois de programmation successivement adoptées par le Parlement se traduisent par une réduction des concours financiers de l'Etat vers les collectivités locales de 750M€ en 2014 et 750M€ supplémentaires en 2015, soit 3% de l'enveloppe normée (ensemble des concours de l'Etat). A cela, le pacte de compétitivité (novembre 2012) est venu s'ajouter pour 1,5Md€ et le pacte de responsabilité (janvier 2014) a ajouté 9,5Md€ soit au total une réduction de 12,5Md€ entre 2014 et 2017. La 4^{ème} loi de programmation 2014-2019 votée en décembre 2014 prévoit un retour à un déficit structurel inférieur à 0,5% du PIB en 2019 et annonce l'instauration d'un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), y compris pour les collectivités locales.

Jusqu'en 2007, l'enveloppe des dotations de l'Etat était régie sous le mode du « contrat de croissance et de solidarité ». L'enveloppe progressait comme l'inflation à laquelle on ajoutait 33% de la croissance du PIB. La DGF incluse à l'intérieur de cette enveloppe progressait elle de l'inflation majorée de 50% de la croissance du PIB ; les variables d'ajustement (DCTP, c'est-à-dire toutes les compensations de taxe professionnelle créées au fil de l'eau) régressaient en conséquence. Puis, sur 2008-2010, l'enveloppe a suivi le « contrat de stabilité » (évolution capée à l'inflation pour l'enveloppe normée) ; 2009-2010 : l'enveloppe et la DGF progressent au rythme de l'inflation. Le FCTVA en croissance est intégré à l'enveloppe normée ce qui accentue la baisse des variables d'ajustement. La période 2011-2013 voit l'enveloppe normée évoluer entre -0,3 et 0% ; la DGF évolue alors de 0 à 0,5% « écrasant »

à nouveau les variables d'ajustement. Enfin, 2014-2015 voit la baisse des concours de l'Etat (1,5Md€ puis 3,7Md€) ; l'enveloppe normée baisse alors de 3% et disparaît purement et simplement en 2015.

Le projet de budget 2016 de l'Etat retient une baisse du déficit public à 3,3% du PIB en 2016. L'exercice 2015, bien qu'il s'agisse d'une année de reprise, connaît une quasi-stagnation du déficit public à 3,8% du PIB. Surtout, l'effort de 2016 reposera essentiellement sur la sécurité sociale. L'Etat compte dégager un excédent des comptes sociaux en 2016 de 0,1% du PIB contre un déficit de 0,4% cette année. L'Etat, lui s'imposera un effort de 0,1% point de pourcentage, dont l'essentiel repose sur les 3,7Md€ d'économies sur le dos des collectivités locales. Les dotations de l'Etat aux collectivités représentent 28% des recettes de fonctionnement ; en conséquence, la baisse de ces dernières aura pour conséquence principale une diminution de l'épargne brute des collectivités. Leur endettement ne pourra alors que croître, même si l'agence de dotation estime que cette progression sera assez légère, pour atteindre 155Md€ fin 2016, soit 79% des recettes courantes (73% en 2015). Après 18Md€ environ en 2015, le recours moyen à l'endettement devrait atteindre 20 Md€ l'an prochain.

Les recettes de l'Etat progresseront grâce à la croissance économique. Mais le poids dans l'économie des prélèvements obligatoires fléchira. Il s'est stabilisé en 2015 après une vive progression commencée en 2010 (3,7 points de pourcentage à 44,9% en 2014). Il reviendrait à 44,3% l'an prochain.

Dans le même temps, le ratio de dépenses publiques sur le PIB se tasserait légèrement de 56,4% en 2014 à 55,1% en 2016.

Concrètement, les entreprises seront les « gagnantes » de ce budget et les ménages les « perdants ». Les charges des sociétés reculeront de 9Md€. A noter la disparition de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés (2,5Md€) et de la contribution sociale de solidarité des sociétés (1Md€) et la baisse des cotisations sociales (4Md€). Les français eux pâtiront des économies avec la diminution ciblée des aides personnalisées au logement (APL). Les ménages les plus modestes verront quand même leur impôt sur le revenu diminuer (2Md€).

Le gouvernement espère ainsi ramener le déficit public à 3,3% en 2016 puis passer sous la barre des 3% (à 2,7%) en 2017 et se prévaloir ainsi de respecter ses engagements européens. Bruxelles exigeait un déficit de 4% en 2015 et de 3,4% en 2016. En conséquence, la dette publique se stabilisera à 96,5% du PIB l'an prochain. En dix ans, la dette a toutefois bondi de 32 points de pourcentage. Ces perspectives supposent toutefois que le cadrage macro-économique se réalise. Bercy table sur une croissance de +1,5% en volume. Le Haut Conseil des finances publiques estime possible une telle prévision. La croissance 2015 de 1% s'explique largement par la baisse des cours pétroliers et de l'eurodollar.

A*) FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE :

1*) France :

La croissance française a été nulle au 2^{ème} trimestre 2015 alors qu'elle était attendue en progression de +0,3%, notamment plombée par la consommation.

Par ailleurs, il a été revu à la hausse la croissance du produit intérieur brut (PIB) du 1^{er} trimestre 2015, à +0,7% et non +0,6%. En conséquence, l'acquis de croissance pour le début de l'année est de +0,8%. Ce serait la croissance annuelle sur 2015 si les 2 derniers trimestres affichaient une stagnation de l'activité.

L'INSEE et la Banque de France s'étaient montrés plus optimistes dans leurs prévisions sur l'activité économique pour le 2^{ème} trimestre (+0,3%) et les observateurs économiques s'attendaient à une progression de +0,2% du PIB.

A titre de comparaison, la première économie européenne (l'Allemagne) a enregistré quant à elle une croissance de +0,4% de son PIB au 2^{ème} trimestre 2015, en deçà des prévisions attendues également, après +0,3% au 1^{er} trimestre, a annoncé l'Office fédéral des statistiques Destatis.

Moteur traditionnel de croissance dans l'Hexagone, la consommation qui s'était très bien tenue au 1^{er} trimestre (+0,9%) a nettement décélérée au 2^{ème} (+0,1%) expliquant en grande partie la croissance nulle.

Parallèlement, la production en biens et services est restée stable (-0,1%) et un important déstockage a marqué le 2^{ème} trimestre. Les exportations en revanche sont reparties à la hausse (+1,7%), mais la contribution positive du commerce extérieur n'a pas suffi à sauver l'économie française de la stagnation.

L'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) pour sa part, révisé à la baisse ses propres prévisions de croissance sur 2015 (+1,1% pour le PIB français en 2015, +1,8% pour 2016). Ces prévisions restent au-dessus de hypothèses prudentes du gouvernement (+1% en 2015, +1,5% en 2016). Pour l'OFCE, le facteur-clé de la reprise l'an prochain devrait être l'investissement qui augmenterait de +4%, rebond dû aux facteurs conjoncturels (principalement les faibles taux d'intérêt). L'impact de la politique de l'offre menée par l'exécutif (montée en puissance du CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi-, allègement de charges) devrait permettre d'améliorer les taux de marge des entreprises. Les prix à la consommation stagnent puisqu'en septembre, l'indice des prix a baissé de 0,4% en raison du repli saisonnier dans les services lié au tourisme après les vacances d'été. Sur un an, l'inflation est nulle en raison du recul des tarifs pétroliers, une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat et la consommation.

Les hypothèses de la LPFP 2014-2019 (loi de programmation des finances publiques) et l'ajustement du PLFI2016 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB en volume	0,40%	1,00%	1,70%	1,90%	2,00%	2,00%
Inflation	0,50%	0,90%	1,40%	1,75%	1,75%	1,75%
Taux à 10 ans	1,50%	2,20%	2,70%	3,20%	3,20%	3,20%

	2014	2015	2016	2017
Croissance de la dépense publique	1,40%	1,10%	1,90%	1,90%
dont Etat	0,40%	0,10%	0,70%	0,40%
dont secteur public local	1,20%	0,50%	1,90%	2,00%
dont sécurité sociale	2,30%	0,80%	2,10%	2,30%

En 2014, l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) de 1,20% a été respecté (-0,4% par rapport à 2013 se répartissant entre +2,4% sur le fonctionnement et -8,7% sur l'investissement).

Objectifs d'évolution de la dépense publique locale au PLFI2016 :

	Dépenses totales	Dépenses de fonctionnement
Communes	1,20%	1,30%
EPCI	0,60%	0,70%
DEPARTEMENTS	1,90%	2,70%
REGIONS	0,40%	0,60%
TOTAL COLLECTIVITES	1,20%	1,60%

Comme rappelé plus haut, les lois de programmation des finances publiques constituent aujourd'hui « un véritable chemin de fer » et stérilisent les débats autour des projets des lois de finances successifs ; le PLFI2016 n'échappe pas à la règle.

2°) Zone euro :

La zone euro démarre donc la seconde partie d'année avec un ciel éclairci, dans lequel on peut apercevoir l'« alignement des planètes ». C'est une expression empruntée à l'astronomie qu'utilisent les financiers pour évoquer concomitamment les faibles taux d'intérêt, le faible coût du baril de pétrole et la parité €/ \$ qui a vu l'euro se déprécier depuis le début de l'année 2015.

Plus que jamais, le dynamisme mondial est dépendant des cours pétroliers.

Les ménages des pays industrialisés ont vu leur facture énergétique réduite. Les causes sont multiples : croissance de la production mondiale de pétrole plus forte que celle de la demande, désaccord au sein de l'organisation des pays exportateurs de pétrole, incertitude sur l'expansion chinoise, et plus récemment retour de l'Iran sur la scène mondiale après l'accord sur le nucléaire obtenu avec les grandes puissances.

Cette baisse des prix de l'énergie n'est pas sans effet sur l'activité future, avec 2 conséquences : la 1^{ère} porte sur les prix à la consommation, la faiblesse de l'inflation dans la zone euro pourrait perdurer ; les experts craignent il y a peu, l'entrée de l'économie européenne en déflation. C'est la raison pour laquelle la BCE est entrée en action début mars en lançant son assouplissement monétaire (appelé quantitative easing - QE) qui consiste à injecter des liquidités sur les marchés en rachetant de la dette (souveraine et corporate) sur le marché secondaire (60Md€/mois). La fin de ce dispositif accommodant est prévu pour septembre 2016. Compte-tenu du ralentissement des émergents qui pèsent sur les perspectives de croissance et d'inflation, le gouverneur de la BCE a indiqué à Malte le 22 octobre dernier à l'occasion de son dernier comité qu'il pourrait modifier en décembre prochain le degré d'assouplissement de la politique monétaire de la BCE (allongement de la durée du programme d'achat au-delà de septembre 2016 et/ou élargissement de la nature des actifs achetés), avec pour conséquence une perspective de remontée des taux d'intérêt repoussée à plus tard. Enfin, l'autre mesure pourrait être une poursuite de l'abaissement du taux de dépôt fixé aujourd'hui à -0,2% de façon à dissuader les banques de déposer leurs liquidités auprès de la BCE et les obliger à les injecter dans l'économie réelle en accordant plus de crédits aux différents acteurs économiques.

La 2^{ème} est la désincitation à investir dans le secteur de l'énergie, notamment aux Etats-Unis. Aux cours actuels, la Russie mais aussi la Malaisie, citées par les experts d'Oxford Economics perdraient de 1,75 à 05 point de croissance.

B°) PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2016 :

Réforme de la DGF :

Le projet de loi de finances pour 2016 engage la réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes et intercommunalités (art. 58 du PLFI2016), mesure phare de ce projet de ce PLFI2016 inspirée par le rapport de Christine Pirès-Beaune. L'objectif affiché de cette réforme est de rendre plus

juste et plus transparente une DGF qui devrait permettre de résorber progressivement les écarts entre collectivités, et de développer la péréquation. Le gouvernement a toutefois annoncé le report à 2017 de la mise en œuvre de cette mesure suite aux inquiétudes manifestées par les élus locaux de ne pas disposer d'informations suffisantes pour prendre la mesure de l'impact de ces modifications s'additionnant aux autres à seulement quelques semaines du début de l'exercice budgétaire, étant donné qu'aucune simulation n'avait été produite par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales). C'est donc à partir de 2017 que les communes percevront une dotation forfaitaire d'un montant identique pour toutes. Celle-ci s'élèvera à 75,72€/hab, soit le montant moyen dont bénéficient actuellement les communes comprises entre 1 000 et 2 000 habitants. Selon leur population, les communes obtiennent aujourd'hui une dotation comprise entre 64 et 128€/hab (103,3€/hab en 2015 pour Chevilly-Larue). Les communes urbaines et rurales sont traitées sur un même pied d'égalité.

En complément, une dotation de ruralité bénéficiera aux territoires dont la densité de population est inférieure à 75% de la densité nationale (20€/hab) ; à ses côtés, une dotation de centralité devrait permettre aux communes et aux intercommunalités de compenser leurs charges de centralité (de 15 à 45€/hab en fonction de la population). Plus une intercommunalité sera « intégrée », plus sa dotation de centralité sera importante par rapport à celle des communes, sans dépasser un plafond de 40%. C'est une façon d'introduire la « territorialisation ». Pour les associations de maires – notamment l'AMF, qui sont opposés à une « DGF locale » calculée à l'échelle intercommunale, il y a un point de vigilance.

En ce qui concerne l'articulation de ces nouveaux dispositifs avec la Métropole du Grand Paris (MGP), l'article L.5218-8 du CGCT sur la DGF de la MGP indique que « ... par dérogation à l'article L.5217-12, la MGP bénéficie d'une DGF égale à la somme des deux composantes suivantes :

1° une dotation d'intercommunalité calculée la première année de perception... en fonction de sa population et de la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants...

2° une dotation de compensation calculée selon les modalités définies à l'article L.5211-28-1.

Le PLFI2016 ne visant pas l'article susvisé, le calcul de la MGP resterait donc applicable dans ces conditions, ce qui interroge d'une part sur le fait que l'article L.5211-28-1 sur la dotation de compensation (CPS) visé pour la MGP est supprimé dans le PLFI2016, d'autre part sur la manière dont sera calculée la DGF des communes membres de la MGP et en particulier sur la part « dotation de centralité » qui est destinée à être partagée entre EPCI et communes membres.

Les dotations de péréquation :

Les dotations de péréquation seront refondues et leurs montants seront augmentés. En effet, celles-ci vont être recentrées, 23 000 communes percevront la dotation de solidarité rurale (DSR), contre 34 600 aujourd'hui, et 659 seront éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), alors qu'actuellement, 742 communes en bénéficient dont la ville de Chevilly-Larue pour 0,08M€. Les critères de la DSU seront inchangés et ceux de la DSR seront modifiés à la marge. Quant aux montants de ces dotations en 2016, le gouvernement propose de les augmenter dans les mêmes proportions qu'en 2015 ; +180M€ pour la DSU et + 117M€ pour la DSR. Par ailleurs, la dotation nationale de péréquation (DNP) est supprimée, son enveloppe (794M€ en 2015) vient abonder les enveloppes nationales de la DSU et de la DSR. Toutes choses égales par ailleurs, la ville de Chevilly-Larue qui occupait en 2015 le 681^{ème} rang, devrait sortir du dispositif en 2016 ; elle percevra une garantie de sortie à hauteur de 90% en 2016 du montant 2015, puis 75%, 50% et 0% pour respectivement 2017, 2018 et 2019.

Mesures concernant le FPIC et le FSRIF (art 61 du PLFI2016) :

Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait passer au niveau national de 780M€ à 1Md€ (+220M€ quasi-équivalent à la progression entre 2014 et 2015). Les lois MAPTAM et NOTRe modifient les conditions de mise en œuvre de ce fond en région parisienne puisque la Métropole du Grand Paris, nouvelle intercommunalité à fiscalité propre, devrait de droit, devenir éligible au FPIC en lieu et places des communes et intercommunalités, sauf à ce

qu'une autre décision soit prise dans le cadre de la loi de finance 2016. Elle devrait devenir contributrice à hauteur de 326 Millions €, soit une enveloppe plus grande que si le système antérieur avait été appliqué (300 millions sans la création de la MGP). Ni la loi ni les mesures transitoires ne décrivent pour le moment clairement la façon dont les contributions ou les attributions (en fonction des communes) seront répercutées sur les budgets des communes membres, le plus probable étant que l'attribution de compensation métropolitaine (retour financier de la métropole vers les communes) soit majorée ou minorée de ce montant. Mais les critères de calcul de ces montants à répercuter ne sont à ce jour pas connus.

La contribution de Chevilly-Larue au FPIC 2015 ressort à 2,3M€. Si l'on applique le principe de neutralité budgétaire obtenu par les élus pour 2016, la répercussion sur le budget de Chevilly-Larue en 2016 devrait être autour de 2,5M€.

Concernant le FSRIF, le PLFI2016 modifie l'article L.2531-13 du CGCT en gelant l'enveloppe mise en répartition en 2015 (270M€) sur 2016 et suivants. Toutes choses égales par ailleurs, les contributions/attributions FSRIF de 2015 pourraient rester inchangées en 2016. La contribution de Chevilly-Larue au FSRIF 2015 est de 0,6M€. Elle serait donc reconduite à l'identique pour 2016.

Impact de la réforme de la DSR , DSU et DGF :

La progression de la péréquation et la réforme de la DGF devraient atténuer les effets de la baisse des dotations pour 72 des communes, selon l'administration de l'Etat. Si on ne tient pas compte de la baisse des dotations, la seule réforme de la DGF se révélerait « favorable pour 24 078 communes (sur 36 658) et pour 1 649 EPCI (sur 2 134). Les communes faisant partie des 28% restants subiraient alors une baisse de DGF comprise entre 1,84 et 5% de leurs recettes réelles de fonctionnement. En effet, les pertes de DGF liées à la réforme seront plafonnées chaque année à 5%, comme pour les gains. Au final, il n'existe à ce jour aucune simulation qui permette de connaître la réalité de l'impact de cette réforme sur les communes.

Mesures destinées à soutenir l'investissement :

Les collectivités qui souhaitent investir pourront compter sur le milliard d'euros que le gouvernement compte leur consacrer au travers de la création d'un fonds d'aide à l'investissement local (art.59 du PLFI2016). Mais en réalité, il n'y a que 800M€ « d'argent frais ». Figure dans ce milliard, la reconduction en 2016 de l'abondement de 200M€ de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Autre problème, les modalités de financement du fonds sont pour l'instant encore inconnues. Le risque, c'est que des ressources perçues aujourd'hui par les collectivités ne soient réorientées ou recyclées. Deux enveloppes de 500M€ chacune seront consacrées : - pour la 1^{ère} à des grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et le bloc communal (rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil des populations nouvelles). Ces crédits seront gérés en proximité par les préfets de région. - pour la 2^{ème} aux bourgs-centres et villes moyennes.

L'autre mesure destinée à favoriser l'investissement, c'est la capacité pour les collectivités à récupérer la TVA sur les dépenses engagées pour l'entretien des bâtiments à compter du 1^{er} janvier 2016 en élargissant les dépenses éligibles au FCTVA (art. 11 du PLFI2016) ; à ce jour, seules les dépenses réelles d'investissement bénéficient de ce dispositif. Par ailleurs, le taux pour le remboursement du FCTVA décidé dans la loi de finances 2015 a été revu à la hausse à 16,404% (versus 15,761%). L'Etat évalue l'impact budgétaire d'une telle mesure à 12M€ en 2016, 109M€ en 2017 et 143M€ en 2018 dilué sur 3 ans (12% en n, 68% en n+1, 20% en n+2). On rappelle que suite au plan de relance de 2009, la ville de Chevilly-Larue avait rempli ses obligations pour bénéficier d'un remboursement en n+1 au lieu de n+2.

Baisse de la DGF :

Tout cela est censé accompagner la poursuite de la baisse des dotations. Cette dernière, bien inscrite pour 3,67Md€ dans le PLFI2016 (art 58 du PLFI2016) sera répartie entre les différentes catégories de collectivités suivant les mêmes modalités que l'an dernier, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif (N-2) du budget principal, soit 2014. En 2016, le bloc communal participera à hauteur de 57% pour 2,07Md€ (40% pour les communes, 17% pour les EPCI), les départements et Régions à hauteur de 43% pour 1,59Md€).

Atteignant 33,109Md€ en 2016, la DGF accusera une baisse de 9,6%. A noter l'introduction d'un plafonnement de la contribution au redressement des finances publiques ; en 2016, la minoration ne pourra excéder 50% du montant de la nouvelle DGF.

Pour rappel, la DGF notifiée à la commune en juin 2015 l'a été à hauteur de 7,0M€, laquelle se décompose à hauteur de 1,3M€ selon les composantes 1/dotation de base, 2/superficie et 3/garantie, le solde étant constitué de la compensation part salaires (CPS) pour 5,7M€ ; l'effort au redressement attendu sur la ville en 2016 est identique dans ses modalités et son montant, à savoir 0,72M€ et une DGF devrait ressortir autour de 6,2M€ pour 2016, CPS incluse.

Extension du périmètre des variables d'ajustement :

Ces variables d'ajustement – art. 10 du PLFI2016 - (compensations fiscales des exonérations de CFE et FB dans les quartiers de politiques de la ville) complètent les variables déjà en place (DUSTP (ex DCTP), exonérations de TFB, de TFNB, de CFE...). Sur un plan global, elles permettent notamment de financer au sein des concours financiers, pour 2016 les évolutions suivantes : - du FCTVA de +12M€, - les majorations de la DGF liées au financement de la moitié de la progression des dotations de péréquation au sein de la DGF de 158,5M€...En 2016, le périmètre des allocations compensatrices soumises à minoration sera élargi à la compensation de l'exonération de TFB et à l'exonération de CET pour les créations et extensions d'établissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ensemble des allocations compensatrices pour la ville de Chevilly-Larue (0,35M€ en 2015) est attendu en baisse de plus de 11,4% en 2016 autour de 0,31M€, variable d'ajustement obligatoire.

Autres mesures du PLFI2016 :

Parmi les autres mesures, figure le financement par l'Etat du RSA socle jeunes actifs (moins de 25 ans), l'augmentation de la taxe sur les fonds propres des banques pour financer le relèvement de 1,5 à 3Md€ du fonds de concours aux emprunts toxiques à la suite de la hausse du franc suisse depuis le 15 janvier 2015 , l'abaissement du plafond de cotisation au CNFPT de 1% à 0,8% de la masse salariale... (économie de 24k€ pour le budget de Chevilly-Larue sur 2016).

C°) LES PRINCIPAUX IMPACTS FINANCIERS DES LOIS MACTAM ET NOTRe :

1/ Le transfert des recettes de fiscalité économique :

L'année 2016 constitue l'an 1 de la MGP. A ce titre, l'intégration de la commune dans ce vaste ensemble va apporter des changements notoires, profonds et durables en matière budgétaire. La mise en œuvre de la MGP et des 12 Etablissements Publics Territoriaux dès le 1^{er} janvier 2016 s'accompagne du transfert de 10 compétences des communes membres vers les EPT de façon progressive de 2016 à 2018 : 7 compétences obligatoires en propre (eau et assainissement, plan climat énergie, plan local d'urbanisme, action sociale d'intérêt territorial, politique de la ville, équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, gestion des déchets ménagers et assimilés) et 3 compétences partagées avec la MGP (aménagement, développement économique et habitat).

Ces transferts de compétences déclenchent alors une circulation de flux financiers entre la MGP, les EPT et les communes membres. L'architecture de ces flux est bâtie autour de la captation de l'impôt économique par l'ensemble MGP+EPT.

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) devient une ressource propre de la Métropole du Grand Paris (MGP). La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sera quant à elle perçue par les Etablissements Publics de Territoire (EPT) pendant 5 ans. A partir de 2020, c'est l'ensemble de la CET qui bascule vers la métropole.

Pour ce qui concerne la ville de Chevilly-Larue et l'EPT T12 auquel elle devrait être rattachée, l'impôt économique (20,1M€ - valeur 2015) et la dynamique associée qu'il procure depuis des années et qui permet de délivrer les ressources nécessaires au développement des services publics communaux sera dorénavant « captée » par la MGP ; en contrepartie, et à partir de l'année 2016, la ville se verra doter d'une attribution de compensation (métropolitaine) du montant acté en 2015 en lieu et place de cet impôt. On comprend donc qu'une évolution favorable de cet impôt économique ira se loger dans la MGP.

A cette perte de dynamique s'ajoute des termes extrêmement contraignants concernant le vote des taux de CFE par les futurs conseils de territoire. Ceux-ci devront en effet mettre en œuvre un principe de convergence des taux de la CFE sur plusieurs années dans les termes identifiés par les services du Ministère des Finances. Le principe d'autonomie fiscale est donc peu effectif. Pendant la période transitoire 2016 - 2020, un mécanisme de transfert mécanique des recettes de CFE de l'EPT vers la métropole est organisé, ce qui réduit davantage encore le principe d'autonomie budgétaire mis en avant pour répondre à la demande des élus locaux de bénéficier d'établissements intercommunaux à personnalité et à fiscalité propres.

2/ La première année, engagement est pris sur la neutralité budgétaire

La loi prévoit le versement d'une attribution de compensation de la métropole du Grand Paris vers les communes membres, déduction faite de ses propres charges et notamment du montant des compétences transférées par la loi des communes vers la MGP. C'est sur le montant de cette attribution de compensation que le gouvernement a pris publiquement un engagement de neutralité budgétaire : il s'est engagé pour le budget 2016 à reverser à l'euro près aux communes membres le montant de la fiscalité économique ainsi transférée: Ce montant devra donc être égal au produit perçu en 2015 par la commune au titre de la fiscalité économique (soit 20 061 694 €, dont 6 276 084 € de CVAE et 7 819 767 € de CFE), déduction faite du montant des charges transférées. Etant donné que dans un premier temps, les transferts des personnels concernés par ces transferts de compétences (aménagement, logement) ne sont pas envisagés, le montant de la déduction devrait être marginal la première année. Pour Chevilly-Larue, le montant de l'attribution de compensation de la métropole vers la commune pour 2016 devrait donc être proche de la recette CET de 2015. Aucune règle n'est pour l'instant établie pour les années suivantes.

3/ Les incertitudes pesant sur le premier exercice budgétaire de la métropole du Grand Paris

Lors d'une séance du conseil des élus de la Mission de Préfiguration de la métropole du Grand Paris a été présentée une esquisse budgétaire de la première année d'exercice, articulée de la manière suivante :

EPCI à fiscalité professionnelle unique, la MGP disposerait de 3,77 Md€ de budget.

Au chapitre des recettes, elle perçoit les impôts économiques issus du bloc communal de son périmètre :

- La CVAE, qui progresse de 3,2 en moyenne chaque année : 1,1 Md€
- La TASCOM et les IFR : 75,5 M €
- La TaFNB : 3,5 M €

La MGP perçoit également une dotation globale de fonctionnement, composée de :

- La dotation d'intercommunalité : 145 M €
- La dotation de compensation (ex-compensation de la suppression progressive de la part salaires) : 1,29 Md€
- Une dotation d'équilibre (entre les EPT et la MGP) : 591 M €
- Une part constituée de la CFE des anciennes communes isolées : 564,5 M €

Au chapitre des dépenses, la MGP aura à assurer des dépenses de fonctionnement de faible niveau la première année :

- Charges de personnel, gestion de l'assemblée, locaux, communication, ... : 4,5 M €
- Dépenses liées à l'exercice des compétences (en 2016, essentiellement des budgets d'études portant sur le projet métropolitain, le plan climat-énergie, le schéma de cohérence des réseaux de distribution d'électricité, ..) : 2,8 M €

Elle reversera enfin, en application du principe de neutralité budgétaire pour ses membres, des attributions de compensation métropolitaines (ACM) : 2,375 Md€ et la dotation CPS : 1,321 Md€.

Elle aurait ainsi dégagé, sans toutefois tenir compte des fonds de péréquation et de leur évolution, un excédent de 65 M € environ.

Il convient toutefois de noter que cet équilibre financier repose sur des éléments d'incertitudes importants :

- Le produit de la CVAE sera très probablement inférieur au montant envisagé puisque l'activité économique s'est ralentie
- Le montant de la dotation d'intercommunalité n'est pas à ce jour confirmé
- L'esquisse budgétaire ne fait pas apparaître en dépense le FPIC alors même que la MGP devient de droit la collectivité éligible. C'est donc la MGP qui deviendrait contributrice, à hauteur de 326 Millions €, soit un montant majoré par rapport à ce qu'auraient versé les collectivités prises isolément. La maquette budgétaire ne précise pas comment ce surplus est pris en charge.

4/ L'incertitude des compétences transférées et de leur impact financier :

Au-delà des compétences obligatoires transférées par la loi des communes vers les EPT, la loi dispose que les compétences des futurs EPT devront, sauf avis contraire des collectivités membres, être alignés sur le plus haut degré d'intégration des intercommunalités membres de l'EPT. Or, l'EPT 12, dans lequel se trouvera la commune de Chevilly-Larue, présente la paysage institutionnel le plus complexe de ce point de vue. En effet, il réunit sur un même périmètre 3 intercommunalités, présentant chacune des degrés d'intégration très différents, et plusieurs communes dites « isolées » qui ne participent à ce jour à aucun EPCI à fiscalité propre.

La loi prévoit que hormis les compétences déchets et assainissement, qui doivent être transférées de fait aux EPT au 1^{er} janvier 2016, le conseil de territoire a 2 ans pour statuer sur les conditions de transfert des compétences à l'EPT ou leur retour dans les communes membres.

Il est difficile à ce jour de savoir quelles seront les compétences de l'EPT 12. Il est donc proposé dans ces orientations budgétaires de partir sur un transfert a minima, sans présumer de ce que travaillera le conseil de territoire et de ce que concluront les CLECT (commissions locales d'évaluation des charges transférées). Il convient toutefois de préciser que l'EPT ne disposant d'aucune ressource propre (le produit de CFE étant immédiatement transféré vers les caisses de la MGP), chaque compétence transférée devra être assortie du transfert de la ressource correspondante.

D°) SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE :

1/ Rétrospective 2014-2015 :

On rappelle que c'est dans un contexte économique singulier marqué par une croissance atone, une désinflation durable et des taux d'intérêt au plus bas que la commune a exécuté son budget 2014. Malgré une 1^{ère} année de réduction des dotations de l'Etat (-0,3M€) et une contribution à la péréquation horizontale en forte progression (+0,5M€), le compte administratif a réussi à hisser son excédent brut de fonctionnement (EBF) au niveau des années précédentes (5,9M€). Ceci a permis à la ville de renouer avec des dépenses d'équipement d'un haut niveau (12,2M€), tout en minimisant le recours à l'emprunt, l'encours total évoluant depuis plusieurs années autour de 30M€ (30,2M€ au 31/12/2014).

2015 constitue néanmoins une année de transition puisqu'elle précède la création de la MGP ; la poursuite de la baisse de la DGF (-1M€ par rapport à 2013) et la progression de la péréquation horizontale (+0,8M€) présentent bien évidemment sur la dynamique des recettes que celles du budget supplémentaire sont néanmoins venues soutenir (principalement 1,5M€ au titre de l'excédent 2014). L'EBF, toutes choses égales par ailleurs devrait progresser de 0,8M€ sous l'effet de ce même budget supplémentaire pour rejoindre un niveau voisin de celui de 2014, à savoir 5,8M€ à ce détail près : la ville a réussi à compenser mais de façon très ponctuelle le manque à gagner des 0,7M€ perdus sur la DGF entre 2014 et 2015 par des ressources non reductibles (excédent perçu auprès du SIEVD pour 0,2M€, reprise de provisions pour 0,4M€).

D'autres recettes plus durables celles-là sont venues enrichir le « portefeuille de recettes de poches » de la commune ; il s'agit de la redevance d'occupation du domaine public facturée au syndicat de géothermie au titre du réseau de chaleur (0,05M€), des dividendes de la Semhach détenue à 25% par la ville (0,05M€) au titre des exercices 2013 et 2014, soit un total de 0,1M€.

La maîtrise des dépenses en 2015 constitue l'autre levier qui permet à la ville de sauvegarder pour l'instant, une trajectoire conforme aux prévisions, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ayant été divisées par 2 entre 2014 et 2015 à +1,5%. Cet effort va être poursuivi sur 2016.

Cette épargne brute permet de couvrir une annuité de la dette de 3,2M€ et de participer au financement de dépenses d'équipement qui s'établissent à 6,1M€.

Du point de vue fiscal et de façon générale, les bases fiscales (somme des valeurs locatives) ont progressé favorablement entre 2014 et 2015 comme attendu ; les bases de foncier bâti et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ont affiché des évolutions respectives de +4,54% et +4,77% (effet majoritairement dû au dynamisme économique dans les 2 cas de figure).

Le relèvement de la base minimum de la CFE opéré à l'automne 2014 pour effet au 1^{er} janvier 2015 a également donné une impulsion significative aux bases économiques (entre 0,2 et 0,3M€).

Un « bémol » néanmoins pour les bases de taxe d'habitation qui ont elles évoluées moins vite que la revalorisation des bases prévue à la LFI2015 (+0,41% versus +0,9%).

A noter une politique fiscale communale très accommodante pour l'année 2015 qui lui permet de revendiquer un taux de taxe d'habitation parmi les plus faibles (14,97%) – 10^{ème} rang sur 47 - ce qui est encore plus vrai en matière de taxe sur le foncier bâti (14,66%) – 7^{ème} rang sur 47. La politique d'abattement est également très favorable puisque les abattements - général à la base, - pour 1 et 2 personnes à charges, - pour 3 personnes à charge et plus sont positionnés à 15%, pour les personnes handicapées à 10% depuis l'année 2010.

Du point de vue de l'endettement, le recours à l'emprunt prévu au budget 2015 reste contenu à 1,2M€. Le capital restant dû au 31/12/2015 sera de 31,2M€, avec une durée résiduelle de 15 ans et 11 mois et une durée moyenne de 7 ans et 7 mois. Le taux moyen pondéré de la dette sur 2015 ressort à 3,18%.

2/ Prospective 2016 - 2020 :

La mise en place de la métropole du Grand Paris fera perdre à la commune le bénéfice de la dynamique fiscale de la CET, qui bénéficiera à la MGP. Aux côtés de cette « perte économique » vient s'ajouter le manque à gagner dû à la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat ; à ce stade, le dispositif et ses modalités étant reconduits à l'identique, la DGF devrait baisser de -0,7M€ à nouveau sur 2016 par rapport à 2015.

Face à cette baisse attendue des recettes, la péréquation horizontale (FPIC, FSRIF, FNGIR) au travers du 1^{er} fonds pourrait exercer une nouvelle pression sur le budget communal autour de 4,2M€.

Alors que les services de la ville travaillent sur une hypothèse de +1% pour l'évolution des DRF entre 2015 et 2016 (pour rappel, il s'agit des dépenses à caractère général, des dépenses de personnel, des autres dépenses de gestion courante, des dépenses exceptionnelles dont l'évolution a été divisée par 2 entre 2014 et 2015 et ramenée à +1,5%), cette nouvelle configuration budgétaire va déclencher un effet de ciseau substantiel sur l'autofinancement prévisionnel le ramenant de 3,9M€ (cf. budget primitif 2015) à 2,5M€.

Une ligne de dépenses supplémentaire fait son apparition en 2016 à l'occasion de l'intégration à la MGP ; il s'agit de la contribution pour Chevilly-Larue au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT – part TH/FB) destinée à financer le T12 ; cette contribution qui constitue une dépense obligatoire au sens de la loi NOTRe doit correspondre à une quote-part de la fiscalité ménages perçue par la ville. Elle est censée assurer le financement des compétences transférées à l'établissement public territorial (EPT) et doit faire l'objet pour les communes isolées de délibérations concordantes (communes/EPT).

Conséquence de ce tarissement de l'épargne nette (autofinancement prévisionnel – remboursement en capital de la dette), la capacité d'investissement de la ville est ramenée à 5M€ pour cet exercice 2016 avec un recours à l'emprunt qui ne devra pas dépasser 2,5M€ ; le taux moyen pondéré de la dette sur l'exercice 2016 est attendu autour de 3,20%. Le capital restant dû fin 2016 ressortira à 30,1M€.

Parmi les lignes structurantes au plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2016-2020, figurent les opérations suivantes : 1/la rénovation de la Maison du Conte qui devrait débiter au printemps prochain et durer plus d'un an, 2/la rénovation de la piscine dont le démarrage est prévue en septembre prochain pour une durée d'un an également, 3/la création d'une nouvelle crèche sur la ZAC Anatole France dont l'objectif est d'ouvrir en 2018, 4/le conservatoire de musique et de danse dont le programme devrait aboutir en 2016, 5/une éventuelle extension des capacités solaires de Paul Bert, 6/la reconstruction de la Maison pour tous.

Côté voirie, la rue de Verdun sera redressée en 2016 pour une meilleure accessibilité du collège Liberté ; l'aménagement de la rue du Berry est également prévu en 2017.

A cela s'ajoute le programme de mise en accessibilité des équipements prévu sur 9 ans qui débutera dès 2016.

L'entretien de notre patrimoine bâti et des voiries nécessite également un investissement annuel récurrent mais important.

En structure, le nouvel ordre des recettes de fonctionnement (par ordre d'importance décroissante) consécutivement au « bing bang » métropolitain est le suivant (en % des recettes réelles de fonctionnement projetées pour 2016) :

- ➔ une attribution de compensation métropolitaine (ACM) pour 46,28%
- ➔ des impôts et taxes pour 38,11% (dont impôts ménages pour 31,37%)
- ➔ des dotations et participations pour 8,35%
- ➔ des produits des services pour 5,78%
- ➔ des autres produits (dont les revenus du patrimoine communal) pour 1,48%.

Ces montants sont communiqués à titre indicatif ; si la hiérarchie ne devrait pas être bouleversée, les pondérations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au terme du processus d'élaboration budgétaire.

Le projet de cadrage est par ailleurs bâti sur une hypothèse d'évolution des bases locatives de +1% pour l'année 2016. Adapté à l'environnement prospectif de la ville, ce sont +1,70% et +1,83% qui sont attendus respectivement pour les bases de taxe d'habitation et de foncier bâti.

Si l'on poursuit au-delà de 2016 l'exercice prospectif jusqu'en 2020, la ville devrait contenir la baisse de ses dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et les ramener à +0,5%/an dès 2017, « caper » sa capacité d'investissement à 5M€/an. Le gel de la dynamique économique dès 2016 devient incompatible avec la soutenabilité d'une péréquation horizontale calée à 4,2M€ et oblige la ville à avoir un recours systématique à l'emprunt entre 2,8 et 3,4M€/an tout en poussant la pression fiscale des ménages à 2% a minima par an. A un peu moins de 5 au compte administratif 2014, la capacité de désendettement de la ville (encours de dette au 31/12/EBF) passerait à près de 9 à l'horizon 2020. La prospective 2016 – 2020 ne tient pas compte du reversement éventuel d'une dotation de solidarité métropolitaine (DSM) destinée à reverser à la commune une partie de la dynamique des bases économiques captée par la MGP.

Les alternatives à ce scénario pour bonifier la « trajectoire budgétaire » de la ville existent et passent notamment par une baisse de la péréquation horizontale qui pourrait être l'adaptation à la MGP du droit commun des EPCI en matière de FPIC, c'est-à-dire permettre à la ville de Chevilly-Larue d'utiliser le « bouclier FSRIF » pour réduire la facture du FPIC à hauteur de 0,6M€/an. Dans la négative, considérant que 0,2M€ d'épargne brute permettent de financer 1M€ d'investissement (effet de levier de la dette), toute contraction de cette épargne pourrait contraindre la ville à réduire sa capacité d'investissement déjà ramenée aujourd'hui à 5M€.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, il convient de dresser ce que devrait être l'évolution des dépenses, des effectifs, des rémunérations, des avantages dans les prochaines années d'ici à 2020.

Compte tenu du contexte financier et des modifications institutionnelles, les dépenses de personnel ont vocation dans les années à venir à progresser de façon modérée ; et cela tout en garantissant aux agents leurs avantages acquis et des conditions de travail satisfaisantes. En effet, face à des situations sociales de plus en plus difficiles, les agents de la collectivité doivent pouvoir être garantis dans leur rémunération et leurs conditions de travail pour pouvoir rendre le meilleur service public possible aux chevillais.

Ainsi en 2016 la progression de la masse salariale sera de 2% par rapport au BP 2015. Cette évolution qui devra être contenu dans l'évolution des DRF évoquée ci-dessus pour la période 2016 -2020 permettra de garantir l'évolution de carrière des agents. Elle permettra de poursuivre la politique d'avancements de grade et de promotions internes des personnels méritants, la nomination des personnels ayant réussis des concours et occupant des postes correspondant à ces concours, la stagiarisation des personnels pouvant y prétendre luttant ainsi contre la précarisation.

Cette évolution modérée permettra également de maintenir les avantages acquis des agents. La participation à la mutuelle santé sera maintenue. Par ailleurs, une étude est menée sur la possibilité de mettre en place une garantie de maintien de salaire pour les agents ayant plus de trois mois de maladie sur une année « coulissante ».

A champ d'action constant, les effectifs de la ville ont vocation à rester stables. Malgré les nouvelles contraintes budgétaires, il n'est pas aujourd'hui envisagé, contrairement à bien d'autres villes, de fermetures de services municipaux. Pour cela, des efforts d'optimisation et de réorganisation seront

menés chaque fois que possible (lors d'un départ par exemple) pour étudier la meilleure façon de continuer à rendre le service public.

Enfin, les dépenses de personnel seront impactées par les décisions à venir en matière de transferts de compétences vers les territoires et la métropole du Grand Paris.

D°) Les orientations du budget 2016 :

1/ La politique sociale : face à la crise, une commune solidaire et protectrice

L'année 2015 a été marquée dans tous les domaines par une aggravation de la situation sociale et économique d'un grand nombre de chevillais et tout particulièrement des retraités.

Plus de chômeurs, plus de demandes d'ouverture de droit au RSA, plus de demandes d'accès à l'épicerie sociale et solidaire, plus de demandes d'accès à nos dispositifs de solidarité ... tous les curseurs sont à la hausse. A titre d'illustration, les chiffres du chômage à Chevilly-Larue sont en augmentation : Oct 2010 : 10,11%, Oct 2013 : 11,54% et Oct 2015 : 13,74%.

La solidarité aux chevillais en grande difficulté ne doit pas faillir et le service poursuit le travail engagé ces derniers mois pour adapter tous les dispositifs d'aide extra-légale au plus grand nombre.

Dans ces conditions, cette année encore, les tarifs resteront au même niveau pour leur demeurer accessibles. Cela veut dire une prise en charge plus importante pour le budget communal.

La commune ne faillira pas, bien au contraire, concernant les actions engagées seule ou aux côtés des partenaires sociaux en direction des personnes victimes de violences conjugales. Le dispositif de logements d'urgence dédiés se construit en lien avec le Conseil Départemental, les permanences du psychologue se poursuivront ainsi qu'une nouvelle permanence d'écoute et d'accueil créée cette année.

L'épicerie sociale et solidaire, Sol Epi poursuit sa bonne gestion et chacun comprendra que la commune restera plus que jamais en appui de sa stabilité, de son rayonnement et de ses nombreuses actions en direction des familles en difficulté.

Les ainés continuent bien sûr de retenir toute l'attention du service communal. Le travail engagé depuis quelques années se poursuivra afin de créer les meilleures conditions de leur maintien à domicile au travers d'un logement mieux adapté, le service d'aide à domicile, le portage des repas ou le transport à la demande. Les animations et loisirs se programmeront comme les années précédentes en recherchant toujours des activités de qualité compatibles avec les budgets amputés.

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) a été réalisé en 2015. Ce document de programmation pluriannuelle précise la nature des travaux, leur coût et engage la ville à les réaliser. Le planning d'intervention pour les travaux est prêt et 2016 verra de premiers travaux au niveau de l'ancienne Mairie, des annexes Mairie, des Gymnases Dericbourg et Pasteur, du Foyer Gabriel Chauvet, des maisons de quartier, ... Le programme sur 9 ans est estimé à 1 400 000 euros.

Un service nouveau dédié aux personnes malentendantes s'installe progressivement et offrira l'an prochain, des permanences physiques mensuelles, un accès aisé à une plateforme internet et une traduction simultanée de certains événements locaux.

Après plusieurs années de travail partagé entre les professionnels de santé, l'ARS et par la municipalité, la maison médicale ouvrira ses portes l'an prochain. Comme elle l'a fait pour l'ouverture du SAMI sur Chevilly Larue, la commune restera en appui de son fonctionnement ainsi que de celui du Centre de santé des Halles. Enfin une nouvelle pharmacie s'installera dans le quartier Bretagne à l'angle de la rue Sautet et de la RD7.

2/ La politique éducative : une commune qui favorise la réussite et l'épanouissement de tous

◆ L'Enseignement/Enfance

A Chevilly-Larue, l'éducation constitue une priorité constante et absolue depuis plusieurs décennies, considérant qu'il ne peut y avoir égalité des chances, épanouissement de la personnalité, construction de soi sans un investissement public éducatif majeur.

Cet engagement et cette politique volontariste de la municipalité en faveur de l'éducation traduits en 2008 dans le Projet Educatif Local se déclinent en une pluralité d'actions pour favoriser l'égalité de tous les enfants et leur proposer un cadre accueillant et confortable propice à leurs apprentissages : distribution de fournitures scolaires en début d'année, dotations en jeux de société, clubs coup de pouce dans toutes les écoles de la commune, classes de découverte pour l'ensemble des CM2, classes de cirque pour les grandes sections de maternelle, travaux d'amélioration des conditions d'accueil des élèves...

Comme en 2014, l'année 2015 a été marquée par la réforme des rythmes scolaires et notamment par la modification de l'organisation des rythmes scolaires, initialement mise en œuvre à la rentrée 2014 et qui constitue un surcoût pour la collectivité. La pérennisation du fonds d'amorçage vient toutefois réduire l'impact pour la commune.

En janvier 2015, les comités de suivi des rythmes scolaires qui se sont réunis en présence de l'Education nationale, de la Municipalité et des parents d'élèves ont souligné les difficultés de mise en œuvre de la réforme, particulièrement en maternelle avec un manque cruel de personnel d'animation, ce qui les a conduits à proposer une modification. Cette proposition a été entérinée par la DASEN et, depuis la rentrée 2015, tous les élèves de la commune ont le même rythme scolaire avec un après-midi par semaine consacré aux TAP. En 2016, un nouveau bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pourra être réalisé pour évaluer notamment son impact sur la réussite scolaire des élèves, objectif premier de cette réforme.

L'année 2016 sera également consacrée à la poursuite de la réécriture du Projet Educatif Local. Engagée en 2015 avec la réalisation du bilan du premier PEL, elle s'est poursuivie avec la tenue en septembre dernier des 5 ateliers thématiques que sont : mobiliser l'ensemble des acteurs autour de l'enfant, travailler sur les périodes « passerelle » et sur la restauration, favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage, favoriser la place du jeu, du sport, de la culture et des arts et porter des valeurs transverses. L'objectif sera d'élargir cette réflexion au plus grand nombre afin de favoriser l'intelligence collective et la co-construction de ce projet phare de la Municipalité.

En 2015, une étude de prospective scolaire approfondie a été menée afin d'évaluer l'évolution des effectifs scolaires à l'échelle de toute la commune et d'étudier les impacts des projets de restructuration des quartiers Anatole France, Meuniers et Sorbiers. Cette étude a permis de déterminer des besoins en matière d'accueil des enfants dans les groupes scolaires de la ville pour les années à venir, avec une priorité marquée pour le groupe scolaire Paul Bert, notamment depuis le classement en REP. En 2016, le projet de transformation des préfabriqués implantés dans la cour de Paul Bert A sera engagé afin de les transformer en un bâtiment modulable qui accueillera plusieurs salles de classes utilisables, selon les besoins, par les maternelles ou les élémentaires.

Des travaux de maintenance et gros entretiens sont également prévus sur les différentes écoles dont certains se feront dans le cadre de « chantier jeunes ».

Par ailleurs, après l'incendie qui s'est déroulé dans la nuit du 31 décembre 2014 sur le centre de loisirs Pablo Neruda, les premiers mois de l'année 2015 ont porté sur les expertises judiciaire et financière des dommages. Les parties prenantes à l'expertise judiciaire n'ont accepté de débloquer les travaux de réouverture de la partie non directement sinistrée seulement au mois d'octobre 2015. Il s'agit de travaux provisoires permettant de remettre la partie pôle collégien en service et de rétablir la mise en sécurité du bâtiment. Le gros des travaux reste à ce jour bloqué par les parties en puissance, qui semblent vouloir retarder au maximum leur prise en charge des dommages, sans tenir compte du

préjudice subi par les enfants. C'est pourquoi une mobilisation de la communauté éducative est prévue fin 2015 afin d'aider à débloquer la situation. Pour l'instant, la reconstruction du centre de loisirs fait donc partie des orientations budgétaires 2016, même si celle-ci ne devrait pas peser sur le budget de la commune, les travaux devant être pris en charge par l'assurance et l'entreprise en charge de la sécurité anti-intrusion du bâtiment.

Enfin, les actions menées par la Direction de l'Education seront évaluées afin de continuer de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles : aide aux devoirs, clubs coup de pouce, classe de découverte etc.

◆ La Petite-Enfance

La commune dispose d'un taux de réponse favorable aux demandes de place en crèche conséquent dans un secteur où il est bien sûr impossible de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Après la construction du multi-accueil Les Petites Colombes, l'extension de la crèche Gaston Variot, le développement du nombre de places au sein de la crèche familiale, le développement de l'offre de places se poursuivra avec le projet d'ouverture de la future crèche collective située dans la.ZAC Anatole France qui offrira 44 places supplémentaires à l'horizon 2018.

Outre le développement du nombre de places et face à l'impossibilité de répondre à toutes les demandes, la ville a, depuis 1992, instauré une allocation différentielle compensant le surcoût éventuel entre le coût d'une assistante maternelle indépendante et le coût d'une place en crèche. Ce dispositif a été revu en 2014 afin de le rendre plus efficace. Une communication a également accompagné ce changement, ce qui a permis d'accroître sensiblement le nombre de bénéficiaires en 2015. Ce travail de communication à destination des familles chevillaises sera poursuivi afin de s'assurer que toutes les familles y ayant droit puissent en bénéficier.

Le travail de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes à travers notamment le relais d'assistantes maternelles et des personnels de la ville sera également poursuivi. Il est à noter la mise en place d'une seconde journée pédagogique permettant aux professionnels de se poser en équipe pour analyser et améliorer si besoin leur pratique dans le souci permanent du bien-être des enfants.

Les actions d'éveil culturel et éducatif seront poursuivies dans les structures d'accueil collectives avec la Maison du conte et la Médiathèque (projet livre offert à Noël aux enfants des crèches et intervention de la médiatrice du livre), le cinéma avec les séances « ciné-crèche », le conservatoire avec des concerts proposés par des professeurs et le théâtre A. Malraux.

Des actions liées au développement durable et à l'agenda 21 ont été mises en place par les éducatrices de jeunes et notamment la mise en place de potagers dans les structures.

◆ La Jeunesse

Priorité du mandat, l'action en faveur de la jeunesse connaît une réécriture en cours de ses orientations structurantes afin de mieux prendre en compte les évolutions auxquelles sont confrontés les jeunes d'aujourd'hui, leurs difficultés (taux de chômage, manque de perspectives...) mais aussi leurs formidables atouts. Cette réflexion se fait en lien étroit avec tous les acteurs du territoire qui sont en lien avec les jeunes pour faire émerger de nouvelles idées et de nouveaux projets à destination de la jeunesse Chevillaise. Tout en s'appuyant sur le travail accompli lors des précédentes mandatures, notamment l'aide aux projets, l'accent sera mis sur la valorisation des jeunes, de leurs talents, de leurs capacités. Le projet de service du SMJ sera réorienté vers une plus grande proximité privilégiant les rencontres avec les jeunes au cœur des quartiers afin de réajuster l'offre municipale au plus près des besoins et des aspirations. C'est l'axe fort que devra suivre le nouveau directeur du SMJ qui prendra ses fonctions courant janvier.

Cette offre est déjà large puisque la commune poursuivra en 2016 ses actions notamment en termes d'ouverture à la citoyenneté, d'accompagnement scolaire, d'aides aux projets et de sensibilisation aux grandes causes.

Facteur d'intégration sociale et élément déterminant pour l'accès à l'emploi, la commune poursuivra en 2016 ses aides financières à l'obtention du permis de conduire ainsi qu'à l'installation des jeunes dans le logement. Elle poursuivra également l'aide à la mutuelle étudiante, ainsi que les aides à projets. Un travail sera mené sur le montage de projets en lien avec l'économie sociale et solidaire afin d'inscrire le mieux possible des jeunes dans des parcours économiques sécurisés et ouverts sur les enjeux de société.

Les ateliers hip-hop, cirque et théâtre seront relancés, tout comme la mise à disposition de la salle de répétition pour les musiciens, l'offre de séjours sur la base du quotient familial et la possibilité donnée aux groupes de jeunes, accompagnés des animateurs de construire leur propre projet de séjour.

Le partenariat avec les établissements scolaires sera poursuivi et développé dans un souci de complémentarité. Un travail autour de l'orientation professionnelle sera engagé. La fête des 3^{ème} sera proposée aux jeunes des deux collèges dans un souci de favoriser les échanges entre les établissements. D'autres projets auront également cette volonté au cours de l'année. La mise à l'honneur des diplômés sera également reconduite.

De nouvelles actions seront menées dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Le projet d'accompagnement aux révisions mené, pour la première fois en 2015, sera reconduit en 2016 compte tenu de son succès : 236 passages enregistrés sur la quinzaine dédiée aux lycéens. Il sera en 2016 piloté par la médiathèque.

D'autres projets verront également le jour en 2016 :

Le projet baby-sitting mettant en relation des jeunes à la recherche d'un job et des parents en recherche de baby-sitters. Ces jeunes suivront au préalable un dispositif de formation (premiers secours et immersion dans les crèches municipales) avant de pouvoir être mis en relation avec d'éventuels employeurs.

Le projet d'accompagnement des jeunes temporairement exclus. Il s'agit d'une forte demande des établissements scolaires. Le service jeunesse coordonnera la prise en charge des jeunes exclus temporairement dans le but de leur proposer un parcours au sein de structures partenaires (ferme du saut du loup, MPT, pôle économie solidaire, services municipaux,...) leur permettant de ne pas être oisifs pendant cette période et surtout de leur faire prendre conscience de la gravité de l'acte qui a conduit à l'exclusion. Ce dispositif a reçu un financement de 5 000€ du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance abondé par le sous-préfet de 3000€.

3/ La politique sportive et culturelle : l'épanouissement pour tous

◆ Le Sport

L'activité sportive à travers toutes les associations intervenant dans ce secteur est très intense à Chevilly-Larue, comme en témoigne l'occupation quasi-totale des nombreux équipements mis à disposition par la commune. L'arrivée depuis 2014 du gymnase du collège Liberté a permis de proposer de nouveaux créneaux et de développer ainsi l'offre sportive. De nouvelles sections de l'Elan ont pu se développer (handball et taekwondo) et de nouvelles associations sportives notamment à destination des jeunes ont pu se créer et disposer immédiatement de créneaux au sein de nos installations. Une réflexion commune s'engage avec l'Elan et les autres associations sportives pour formaliser à travers de grandes orientations mutuelles l'ambition sportive de notre commune, avec comme préoccupations majeures l'accès de tous au sport, les évolutions des pratiques sportives, la question du genre dans le sport ou encore la place du handicap.

L'année 2016, verra également débiter les travaux de rénovation de la piscine Pierre de Coubertin. Ces travaux qui dureront approximativement une année et entraîneront la fermeture de l'équipement permettront à la ville de disposer d'une piscine attractive pour les chevillais et adaptée à l'activité des clubs et des enfants.

Dans le même esprit, 2016 sera l'année de lancement de la réfection du terrain de rugby et de la réalisation d'un club house, projets dont le syndicat intercommunal du second cycle du second degré est maître d'ouvrage.

Des travaux de maintenance sont également prévus dans les différents équipements sportifs de la ville.

Les sportifs chevillais seront par ailleurs conviés comme chaque année, aux manifestations traditionnelles autour du sport : les boucles Chevillaises, la soirée des sportifs, les journées sportives scolaires, le forum des sports,....

◆ La Culture

En dépit des baisses importantes de moyens financiers, la politique municipale en faveur de la culture en 2016 sera plus que jamais ambitieuse, notamment dans son rôle majeur d'éducation des jeunes citoyens.

L'année 2016 sera en effet marquée par la réalisation de la rénovation de la Maison du Conte, projet partenarial cofinancé par le Conseil départemental, le Conseil régional et l'Etat et bien sûr la commune. Le soutien financier de ces partenaires à ce projet de réaménagement consacre une volonté commune de pérenniser le rôle de la Maison du Conte dans le domaine des arts du conte et de la parole, en direction des jeunes artistes, des médiateurs et des publics locaux. Le projet artistique de la Maison du Conte, porté par une nouvelle direction, sera par ainsi renouvelé et mis en œuvre hors-les-murs pendant toute la période du chantier. Cette période hors les murs constituera une opportunité d'ouvrir davantage encore l'activité de la Maison du Conte sur l'extérieur et de renforcer ainsi son ancrage local.

Malgré le retrait de l'Etat dans son financement du contrat territoire lecture, les actions de ce projet, portées par la Médiathèque, sont maintenues à la faveur d'une politique de lecture publique forte pour lutter contre les inégalités sociales ; l'usage et le développement de l'offre numérique pour lutter contre la fracture numérique et répondre à une demande des jeunes publics (l'espace multimédia, le club tablette, les ateliers de création numériques, le portail Eurêka et l'arrivée de la wifi à la médiathèque) ; enfin l'aide aux révisions des examens permet de proposer des ressources humaines et pédagogiques significatives, un lieu dédié à la réussite scolaire. Le projet du Club Manga, qui a été initié par les jeunes et de nature participative, prendra davantage d'ampleur avec l'enrichissement des collections et l'organisation d'ateliers avec des artistes « mangakas ».

Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux arts, grâce aux actions de la Maison des arts plastiques, en valorisant les travaux des élèves, diversifiés et renouvelés, notamment avec le lancement des ateliers multimédias et d'arts numériques en 2016. Il sera permis aux chevillais de découvrir le lien entre l'art et le patrimoine local, grâce aux créations artistiques qui leur seront proposées, développer les actions de médiations et leur permettre de se réapproprier la Collection de la ville, qui a été recensée et cataloguée au cours des deux précédentes années, pour aboutir au projet ambitieux d'accrochage des œuvres dans les lieux publics.

Les actions artistiques du Conservatoire de musique et de danse, seront marquées par une volonté forte de renouvellement et de modernisation grâce au développement des musiques actuelles et de nouveaux répertoires, l'utilisation du numérique dans les apprentissages, pour toucher un public jeune. Les projets, toujours plus participatifs, s'ouvriront sur des thèmes et soirées concerts populaires pour sensibiliser les publics les plus éloignés des pratiques artistiques. Enfin, l'année 2016 verra l'aboutissement de la programmation du nouveau projet de conservatoire, une inscription définitive de son financement dans le programme pluriannuel d'investissement et le lancement de l'étude

architecturale qui affinera le projet, pour améliorer l'accueil des publics et des élèves, l'organisation du travail et des activités artistiques.

Le théâtre André Malraux, paré de son nouveau statut de régie autonome personnalisée, proposera un projet culturel et artistique renouvelé, piloté par une nouvelle directrice. Il maintiendra le cap d'une mission de diffusion des arts du spectacle, tournée vers les familles et les jeunes publics, dans un esprit de convivialité ; mais aussi de découverte du monde du spectacle, grâce aux actions en partenariat avec les scolaires et les jeunes, et la présence d'artistes en résidence. Le théâtre mènera des actions culturelles partenariales avec les services municipaux de la ville.

4/ Une commune dynamique par son développement économique

Notre commune connaît une forte dynamique économique territoriale avec de nouveaux projets d'extension de sites existants. L'ancrage territorial des entreprises du BTP comme de l'entreprise Demathieu et Bard, qui vient d'agrandir son siège social sur la commune, et les filiales de VINCI est avéré, avec notamment l'accompagnement par la fondation VINCI de l'association Sol'Epi. La zone d'activité Henri Dunant se modernise. Forte d'un nouveau bâtiment de recherche en cosmétique, l'entreprise l'Oréal pérennise sa présence sur la commune avec le projet d'un nouveau bâtiment de recherche en front de Nationale 7. Un nouvel hôtel est par ailleurs sorti de terre dans le parc d'activités Flammarion.

La forte mobilisation des populations, par voie de pétition, relayée par les élus et les acteurs socio-économiques ont permis d'obtenir l'accélération du calendrier du prolongement de la ligne 14 du réseau Grand Paris Express, ce qui constitue un moteur de développement économique important pour l'ensemble du Grand Orly. Les études de conception des deux gares concernant le territoire chevillais ont débuté, en prévision de la mise en service en 2024.

Le projet de Cité de la Gastronomie Paris Rungis connaîtra également d'importantes avancées, à la fois dans la structuration de son travail et dans les premières études de mutabilité foncière du site, en pied de la future station de métro.

Il s'agira aussi de poursuivre le dialogue entamé avec les entrepreneurs de la commune afin de générer des synergies entre les entreprises et le territoire, répondre à leurs besoins, mais aussi de faciliter les retombées vers la population, comme l'accueil des collégiens au sein des entreprises de la ville ou encore favoriser l'emploi local. Le développement doit être appréhendé sous l'angle d'une économie sociale et solidaire. La pérennité du label territoire du commerce équitable sera aussi recherchée via l'enrichissement de la dynamique autour du Conseil Local du Commerce équitable

Le rachat des commerces du Cœur de Ville par la collectivité va permettre d'offrir une diversité commerciale au Cœur-de-Ville, répondant aux attentes de tous. Une réflexion sera engagée pour définir les périmètres d'activités de ces commerces. L'année 2016 est également l'année du renouvellement de la délégation du service public de la gestion du marché forain, l'occasion de réaffirmer la volonté municipale d'avoir un marché plus qualitatif.

5/ Les Chevillais, au cœur des projets de la municipalité

◆ Les associations locales sont des acteurs essentiels de l'animation locale et de la solidarité entre Chevillais dans tous les domaines de la vie quotidienne. Malgré le resserrement budgétaire lié aux réformes en cours, le choix volontariste de la municipalité est de ne pas réduire l'enveloppe des subventions aux associations. De plus, elle entend poursuivre son soutien avec des services mis à leur disposition. Le tissu associatif chevillais très dense, ainsi que les comités de quartiers, irriguent ainsi la vie de la cité en mobilisant des centaines de bénévoles. La municipalité continuera également de favoriser la rencontre entre les Chevillais en proposant des manifestations et initiatives locales propices au bien vivre ensemble dans la commune.

◆ L'information et la communication municipales

Ceux-ci garantissent l'égal accès des Chevillais au service public local par une information précise sur les modalités et conditions d'accès. La communication municipale sera également vectrice de démocratie locale en portant à la connaissance du plus grand nombre, les informations relatives à l'actualité locale et aux projets du territoire afin de permettre à chaque habitant d'en connaître les enjeux et de se les approprier.

Le dialogue et la concertation resteront au cœur de l'action municipale et se traduiront, autant que de besoin, par des temps avec les habitants. Cette volonté s'exprimera également dans la poursuite des rencontres de quartier, au plus près des Chevillais, initiées au début du mandat municipal.

Toujours dans l'objectif d'avoir plus d'échanges avec les administrés, le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville est en cours de transformation, pour permettre de meilleures conditions d'accueil.

6/ Une ville qui s'aménage au cadre de vie agréable

Malgré des aléas juridiques, la ZAC Anatole France se poursuit, elle a vu la programmation et le calendrier des différents lots retravaillés pour éviter trop de retard.

En 2016, les premiers logements de la ZAC Anatole France seront livrés pour offrir le relogement des 58 premiers foyers de la cité Anatole France. Ces premiers relogements vont permettre de démolir les bâtiments obsolètes laissant la place pour la construction de logements neufs. Rue François Sautet devrait débiter la construction du lot 6 de la ZAC Anatole France, ainsi que du lot 4 rue Edison. Au rez-de-chaussée de ce dernier, seront réalisées une crèche et un foyer pour adolescents handicapés.

La restructuration du quartier Sorbiers – Saussaie est en phase opérationnelle. La rue du Nivernais va être reprise, et la nouvelle voie sera réalisée. Les études pour le réaménagement de la rue du Berry dont les travaux devraient se réaliser en 2017, débiteront dans le courant de l'année 2016.

Les premières constructions ont commencé. Une réflexion participative va être engagée avec les usagers de la Maison Pour Tous, afin de préparer sa reconstruction dans un espace plus moderne et fonctionnel, sa nouvelle localisation permettra son ouverture sur le Cœur de Ville.

Les travaux de redressement de la rue de Verdun desservant le nouveau collège Liberté devraient démarrer au printemps 2016 pour une livraison à la rentrée scolaire de la même année.

Les grands chantiers en cours sur le territoire communal sont l'occasion pour des personnes éloignées de l'emploi d'entrevoir un avenir professionnel. Chaque chantier offre des heures de travail à travers « des clauses d'insertion », où la continuité de parcours est privilégiée.

L'apport en termes de protection de l'environnement et l'économie des ressources est un objectif des ZAC Sorbiers-Saussaie et Anatole France : développement des constructions écologiques, du réseau géothermique, des espaces verts avec une végétation permettant de favoriser la biodiversité, une meilleure gestion de l'eau via la création de noues, ou encore d'un bassin de rétention au niveau du quartier Bretagne.

Concernant l'habitat individuel, la collectivité accompagne les travaux permettant les économies d'énergie, comme l'isolation des combles ou la pose de panneaux photovoltaïque.

Les réflexions dans le cadre de la rédaction de l'Agenda 21 – acte II – seront l'occasion de poursuivre ces encouragements à destination des particuliers.

Il convient de continuer les efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants, le lien social et le vivre ensemble. Il s'agit ainsi d'accompagner les habitants dans la réappropriation des espaces publics soit par la présence humaine soit par la mise à disposition de moyens qui permettront de développer des

projets favorisant le lien social. Il s'agit également de favoriser la création et le développement d'associations locales (de jeunes, de locataires,...) afin que les chevillais soient acteurs de leur ville et de leur vie. Il s'agit de poursuivre les projets de rénovation urbaine pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable et qu'ils auront envie de respecter. A titre d'exemple, un city-stade dans le quartier des Sorbiers sera mis à disposition des jeunes.

7/ La tranquillité publique et la sécurité

Le dispositif du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) se poursuit entre la ville, la police, le parquet, les associations et les bailleurs. A Chevilly-Larue trois sous-commissions travaillent autour des quatre thèmes prioritaires : la prévention de la délinquance des jeunes, les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, et l'amélioration de la tranquillité publique.

Un schéma local issu du travail de ces commissions a été présenté le 17 avril 2015 en séance plénière du CLSPD. Les premiers dispositifs issus de ce travail sont en cours : concernant la prévention de la délinquance, le dispositif d'accompagnement des jeunes temporairement exclus (cf. intra jeunesse) verra le jour en 2016. Concernant la violence faite aux femmes, a été mis en place la permanence du CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles). Concernant la tranquillité publique, des ateliers citoyens, en présence d'un représentant du poste de poste de Chevilly-Larue, ont été mis en place dans les quartiers et seront poursuivis en 2016. Ils permettent de rechercher avec les habitants des solutions pragmatiques aux problématiques du quotidien. La prévention est donc un axe prioritaire de la politique municipale en matière de Tranquillité Publique : le travail de proximité s'accroîtra donc encore. Une attention particulière sera portée à la réussite scolaire.

Le schéma local sera finalisé en 2016 par une phase de diagnostic de la délinquance confiée à un cabinet extérieur et indépendant.

Les missions confiées aux 10 ASVP (pédestres et équestres) seront poursuivies : la verbalisation, nécessaire mais aussi leur rôle de médiation et d'échange avec la population et le travail très apprécié de sécurisation des entrées et sorties d'écoles. Par ailleurs, ces derniers seront dorénavant équipés de radios-embarquées et d'un dispositif de PV électronique améliorant ainsi leurs conditions de travail.

Il s'agit également de rappeler la prise en charge par la commune, depuis avril 2013, des opérations d'enlèvement de véhicules (après accord de l'Officier de Police Judiciaire) ce qui a permis une plus grande efficacité et l'opération Tranquillité Vacances très appréciée des habitants.

Enfin, la commune poursuit sa campagne de protection de ses bâtiments. En 2013, 7 sites ont été équipés de caméras de vidéo-protection. Le développement et l'amélioration de ce dispositif seront effectués en 2016. De nouveaux sites municipaux seront équipés et les sites actuels seront optimisés. En parallèle un diagnostic sur la sécurisation des bâtiments de notre ville a été réalisé et devrait donner lieu à un schéma directeur en 2016.

8/ L'Agenda 21

De longue date engagée dans le développement durable, la commune est bien évidemment présente dans les événements organisés le 26 novembre prochain à l'occasion de la COP 21 (accueil des participants, organisation d'une conférence climat...).

La commune a adopté son Agenda 21 local depuis déjà 5 ans. Il est dorénavant l'heure du bilan qui sera réalisé, comme les 39 fiches actions du document, de manière participative et partagée. A partir de ce dernier il s'agira d'établir un nouveau programme pour les années à venir.

E*) Le financement des actions 2016 :

Les ressources nécessaires au financement de l'exercice 2016 devraient être délivrées à hauteur de 2,5M€ par la section de fonctionnement comme évoqué supra.

A noter que figure dans cet autofinancement prévisionnel, la contribution du compte correspondant à la compétence déchets (+0,5M€) qui est une compétence de droit de l'établissement public territorial (EPT) créé au 1^{er} janvier 2016 ; en réalité, il est proposé aux communes « isolées » de continuer à voter le taux de TEOM pour l'exercice 2016 et à percevoir le produit de cette même taxe en 2016.

Les ressources « longues » que constituent les recettes d'investissement devraient concerner les dotations récurrentes (FCTVA, taxe d'aménagement, dotation départementale globalisée d'investissement, amendes de polices) à hauteur de 0,7M€, des subventions d'investissement pour 1,4M€. Le bouclage du financement est assuré par un recours à l'emprunt de 2,5M€.

Vu,
La Directrice générale des services.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Conseil Municipal de Chevilly-Larue
Séance publique du 15 décembre 2015



Mairie
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune

LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE À CHEVILLY-LARUE : UN EXERCICE DÉMOCRATIQUE

En 2015

De nombreuses rencontres et réunions publiques sur l'aggravation du contexte budgétaire des collectivités

Tout au long de l'année

Rencontres de quartier – Rendez vous de proximité

Automne

Conférences budgétaires dans les services municipaux et en lien avec les associations



Ensemble, faisons cause commune

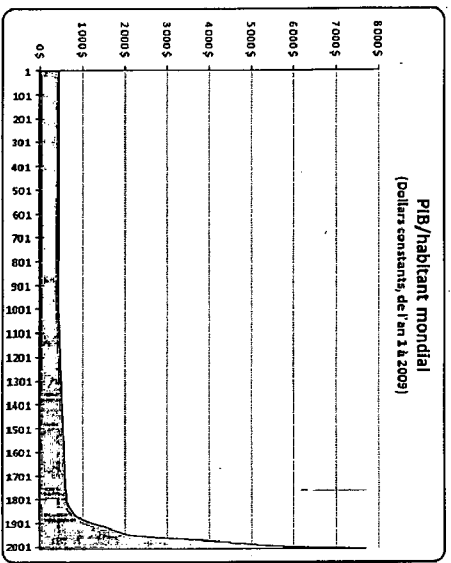
LE CONTEXTE



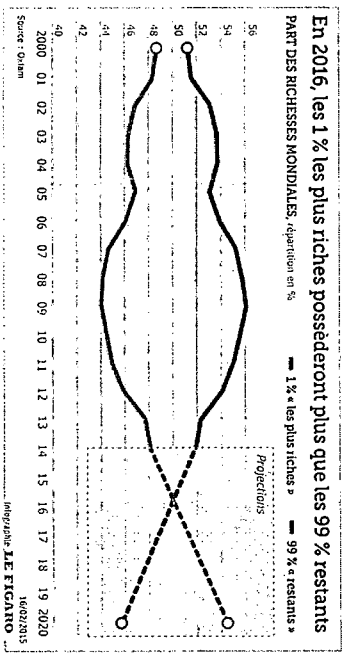
Chevilly-Laire
www.ville-chevilly-laire.fr

Ensemble, faisons cause commune

Toujours plus de richesses produites dans le monde, toujours plus inégalement réparties



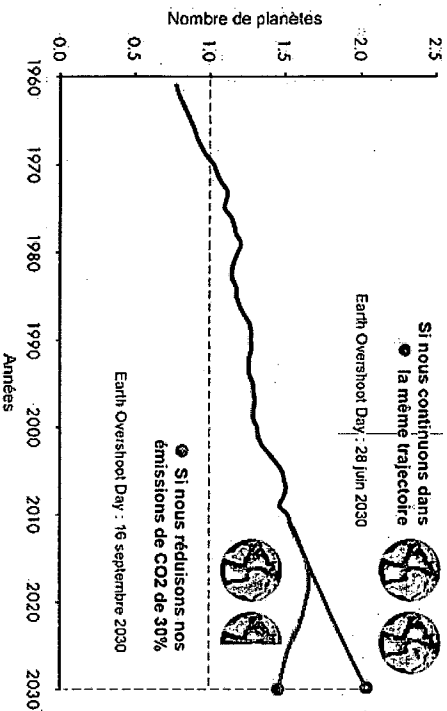
Depuis le XIX^e siècle, un accroissement exponentiel des richesses produites par habitant. Pourtant, les inégalités continuent de croître.



Ensemble, faisons cause commune

Une économie mondiale qui nous place en situation de « Dette écologique »

Combien de planètes pour subvenir aux besoins de l'humanité ?

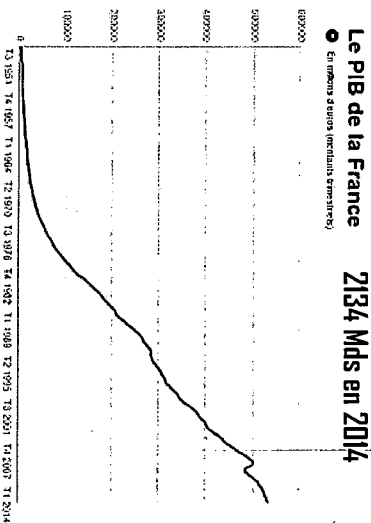


L'humanité consomme en moins de huit mois les ressources naturelles que la planète peut renouveler en un an.

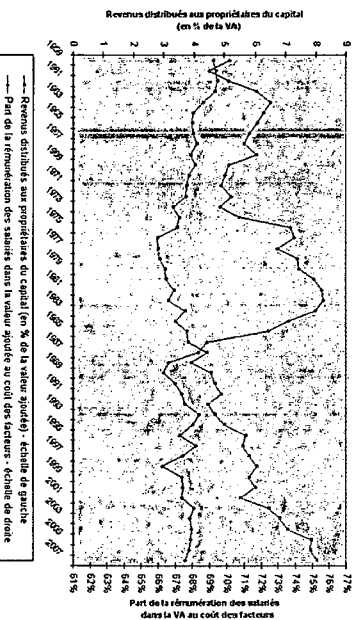
=> L'accord de la COP 21 : vers une économie de la raison ?

En France, la même contradiction

En 60 ans, toujours plus de richesses produites ...



... Mais la part qui revient aux salariés (*courbe bleue*) continue de reculer, alors que celle du capital continue d'augmenter (*courbe rouge*).



Les inégalités augmentent,
le chômage aussi :

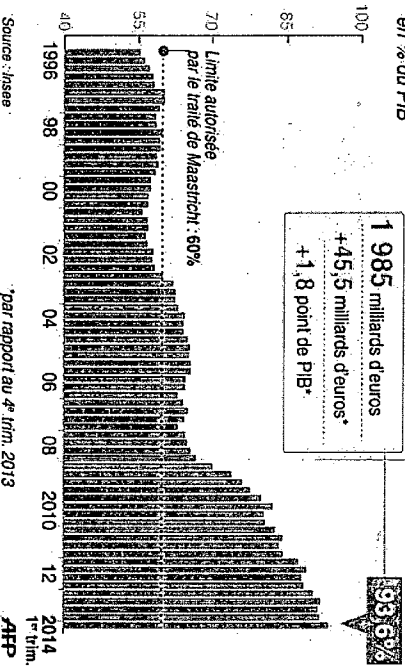


Ensemble, faisons cause commune

L'austérité budgétaire n'a pas réduit la dette publique

Dette publique française

Endettement brut des administrations publiques (État, comptes sociaux, collectivités locales) en % du PIB



« La situation de la zone euro le prouve : l'austérité a échoué. Le taux de chômage est à son plus haut niveau et la récession menace à nouveaux plusieurs pays. Il est temps d'abandonner cette théorie totalement discréditée. »

Joseph E. Stiglitz,
Les Échos, 2 octobre 2015
Prix Nobel d'économie 2001



Cheville Larue

Ensemble, faisons cause commune

Pourtant, les mesures d'austérité s'amplifient

Plan de réduction des déficits publics 2014 – 2017 :
50 milliards d'€ sur 4 ans, dont 11 milliards pris
aux collectivités locales.

Les collectivités territoriales,
1^{er} investisseur public national
(73 %), ne pourront plus investir :
effets néfastes sur l'économie
et l'emploi.



Ville de
Chevilly-Larue
Communauté de Communes
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune

L'impact à Chevilly-Larue

- Dotations de l'État : une baisse cumulée de 5,5 millions d'€ sur 4 ans

- 2014 : baisse des recettes de 288.000 €
 - 2015 : baisse de 1,009 million d'€ (288.000€ + 721.000€)
 - 2016 : baisse de 1,73 million d'€ (288.000€ + 721.000€ x2),
 - 2017 : baisse de 2.451 millions d'€ (288.000€ + 721.000€ x3)
- Fonds de péréquation : une augmentation sans précédent
- Plus de 4 millions d'€ en 2016.

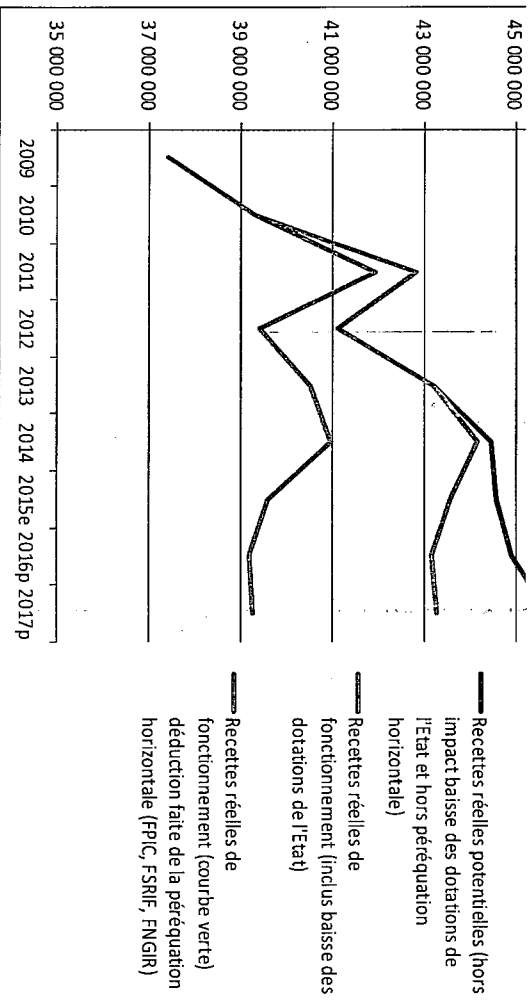
Près de 6 millions d'€ prélevés
sur le budget communal en 2016.



Ville de
Chevilly-Larue
11510 Chevilly-Larue
0388311111 - chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune

2014 – 2016 : un tournant historique dans l'autonomie financière de notre commune



Commune de
Chevilly-Florue
www.c Chevilly-Florue.fr

Ensemble, faisons cause commune

10

Une grandinconnue : la Métropole du Grand Paris



Ville de
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune

11

12 Établissements Publics Territoriaux



N°	Nom	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Communes
1	1 ^{re} - Paris	105,4	2 255 866	20
2	2 ^e - Paris	16,2	398 997	11
3	3 ^e - G.P.C. (Paris Nord)	36,7	314 621	10
4	4 ^e - Paris Ouest La Défense	59,4	568 139	14
5	5 ^e - Paris Nord-Ouest	49,7	434 577	10
6	6 ^e - Paris Nord-Est	47,4	414 866	12
7	7 ^e - Paris Est	78,1	349 133	9
8	8 ^e - Seine-Saint-Denis	39,2	402 477	10
9	9 ^e - Est Ensemble	71,6	388 323	8
10	10 ^e - Paris Nord	56,3	505 372	15
11	11 ^e - Paris Nord	99,8	306 010	17
12	12 ^e - Paris Nord	113,6	677 374	25

Carte des Territoires

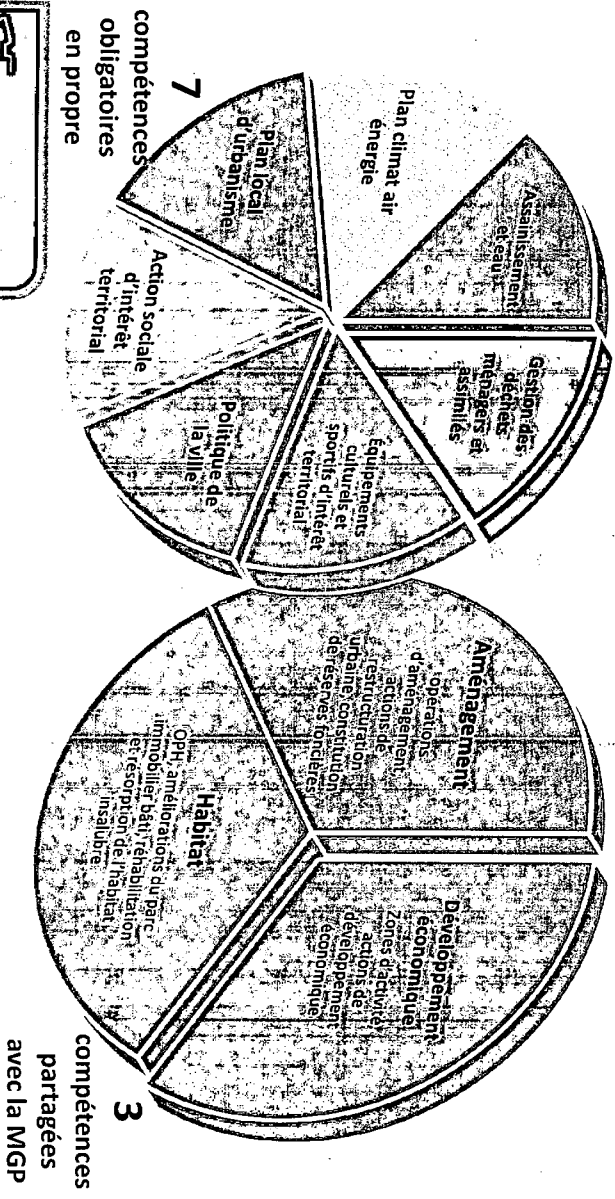
Décrets 11 décembre 2015

M
BUREAU D'ÉTUDES ET DE
CONSEILS EN URBANISME



Ensemble, faisons cause commune

Les compétences des établissements publics territoriaux



Ensemble, faisons cause commune

Les richesses fiscales économiques captées par la Métropole

- L'EPT percevra les recettes de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- La Métropole percevra la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

L'ensemble sera reversé à la commune la 1^e année au regard du principe de **Neutralité budgétaire** (Valeur 2015)

Mais demain ?



Ville de
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

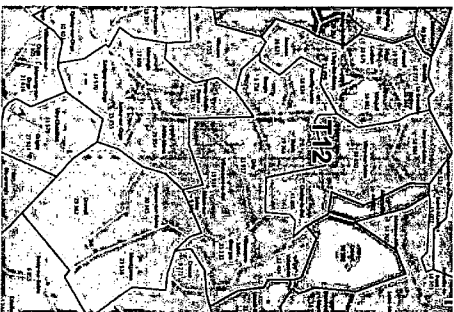
Ensemble, faisons cause commune

Le cas particulier de l'EPT 12 : Comment fonctionner ?

- 24 communes
- Près de 700 000 habitants
- 3 intercommunalités préexistantes



**Quelles compétences
supplémentaires
seront transférées ?**



Une recentralisation sans précédent

- **Éloignement des décisions stratégiques :**
qui décidera demain de l'urbanisme de notre ville ?
Quelle place pour le débat démocratique des
Chevillais ?
- **Éloignement de la gestion de service public**
de grande proximité : quelle efficacité à 24 ?
- **Étrangement financier** progressif des communes
qui va remettre en cause le service public local.



Association
Chevillais
www.association-chevillais.fr

Ensemble, faisons cause commune

Défis pour le budget 2016 et les années à venir

- o Surmonter la baisse des moyens sans remettre en cause le haut niveau de service public local
- o Préserver une fiscalité locale modérée pour les ménages et des tarifs bas,
- o Préserver une certaine capacité d'investissement, favorable à l'emploi local.



Nos atouts pour faire face :

Une gestion saine au cours des années passées

- Une dette faible
- Une évolution raisonnée des dépenses de fonctionnement au cours des dernières années
- Une politique municipale de développement économique qui fige des valeurs de référence 2015 favorables pour les transferts financiers.
- Une fiscalité des ménages basse.
- Un important patrimoine public récent.



Ville de
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune

Mais ...

○ Notre excédent brut de fonctionnement passe de 4 M d'€ à 2,5 M d'€

➡ **Lisser dans le temps le programme d'investissements.**

○ Le déploiement du service public local va rapidement devenir impossible.

➡ **Réduire la progression des dépenses de fonctionnement** (passer de +1,5% à +1%)

➡ **Approfondir le travail d'évaluation des politiques publiques municipales** (identifier les actions à reconfigurer)



Communauté de Communes
Chevilly-Larue
Communauté de Communes

Ensemble, faisons cause commune

LES ORIENTATIONS MUNICIPALES pour 2016



Ville de
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune.

21

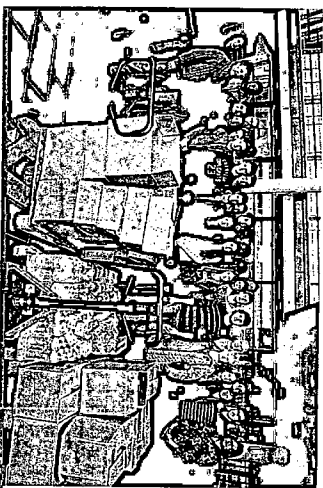
Priorité au pouvoir d'achat des Chevillais

- 2 % d'évolution des taux en 2016
- **Maintien des subventions** aux associations
- **Maintien de tarifs bas,** au quotient : aucun Chevillais ne paie le coût réel de la prestation
- **Maintien de la gratuité** de la médiathèque, ludothèque et des TAP (temps d'activités périscolaires liés à la réforme des rythmes)
- **Maintien des subventions** -25% sur la facture d'énergie avec la géothermie
- **100 à 150 €** d'économie mensuelle pour les anciens locataires d'lcade
- **Prix du loyer au m²** inchangé pour les locataires des Sorbiers et d'Anatole France.



Chevillais France
www.chevillais-france.fr

Ensemble, faisons cause commune



Solidarité, entraide et santé

Plus que jamais, préserver le rôle
de la commune protectrice

- Actions de soutien
aux familles
- Soutien de la commune
à Sol'Épi
- Solidarité aux personnes
les plus fragiles (*personnes
âgées, handicapées ou
isolées*)
- Ouverture de la maison
médicale rue Pasteur
- Ouverture d'une nouvelle
pharmacie rue F. Sautet
- Réalisation de l'agenda
d'accessibilité pour les
personnes handicapées
(programme de 1,4M d'€ sur 9 ans)
et actions pour les
malentendants



Ensemble, faisons cause commune



Enfance / Enseignement

Favoriser l'épanouissement des enfants
et la réussite de tous

- Reconstruction du **centre de loisirs Pablo Neruda**
et du **pôle collégien**
- Études techniques pour l'**augmentation des capacités d'accueil des écoles**
- Rédaction et mise en œuvre du **2^e Projet Éducatif Local** incluant :
 - un volet d'aide à la parentalité
 - un suivi renforcé des enfants en grande difficulté ou en détresse
 - la lutte contre l'échec scolaire et le décrochage
 - le développement de l'épanouissement culturel et sportif
 - des actions d'éveil éducatif



Chevilly-Varue
Commune de Chevilly-Varue

Ensemble, faisons cause commune



Enfance / Enseignement

Favoriser l'épanouissement des enfants
et la réussite de tous

- Lancement du projet "École numérique "
- Maintien de la politique en faveur de l'accès à la lecture et des clubs "Coups de pouce"
- Diversification des activités périscolaires
- Maintien des classes de découverte
- Programme de travaux d'agrandissement, de rénovation et d'amélioration dans les écoles



Jeunesse

**Un nouveau projet pour favoriser
l'éclosion des projets, valoriser les
talents, accompagner les parcours**

- Mise en place **d'animateurs de rue** présents dans les quartiers
- Aide au montage de projets collectifs dans une démarche **d'économie sociale et solidaire**
- Renforcement des **partenariats** avec les collèges et le lycée
- Accompagnement des **élèves temporairement exclus** de leur établissement
- **Aide aux devoirs** et **à la préparation d'examens**
- Manifestations culturelles et sportives mettant en scène les **talents** de nos jeunes



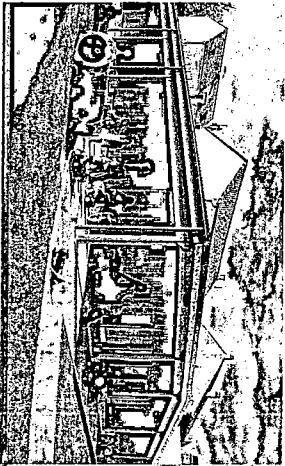
Jeunesse

Un nouveau projet pour favoriser l'écllosion des projets, valoriser les talents, accompagner les parcours

- Aide aux **stages** et à l'**insertion** avec les entreprises du territoire
- **Rencontres métiers** avec des professionnels du territoire
- Mise en place des premiers **contrats réussite**
- Soutien à la **création d'associations**
- Poursuite des **aides financières** au premier logement, au permis de conduire et à la mutuelle étudiante
- **Formations au baby-sitting** auprès de jeunes Chevillais
- Études pour l'implantation d'un **city stade** dans les Sorbiers



Ensemble, faisons cause commune



Petite enfance

- Actions d'**éveil culturel et éducatif** (Maison du Conte, Médiathèque, Théâtre et Conservatoire)
- Poursuite du travail de **professionnalisation des assistantes maternelles** indépendantes
- Études techniques pour une réalisation de la **crèche communale** dans la ZAC Anatole France à l'horizon 2019
- Mise en place de **potagers** dans les structures d'accueil
- Poursuite de l'**allocation différentielle**

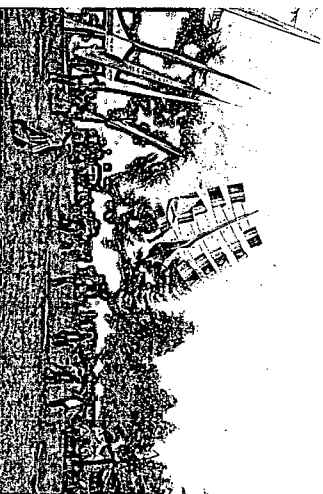




Nos aînés

Favoriser la qualité de vie
à tous les âges de la retraite

- **Lutte contre l'isolement** : aide et portage des repas à domicile, transport à la demande, foyer
- **Soutien aux associations de retraités**
- **Festivités traditionnelles** : colis de Noël, banquet annuel, séjours
- **Programmation culturelle**, séjours, sorties, conférences-débats
- **Programmation de logements** adaptés favorisant le maintien à domicile le plus longtemps possible dans de bonnes conditions



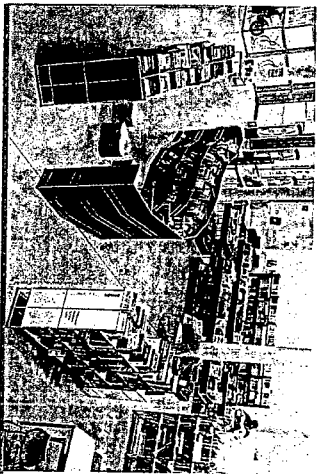
Animation et lien social

Une vie locale festive et participative

- Soutien à la vie associative : maintien du niveau de subventions
- Fête communale, carnaval
- Marché de Noël et marché campagnard
- Les Planches au parc départemental en été
- Renforcement de l'action dans les quartiers avec les comités de quartier
- Poursuite de l'initiative "Faites du jardinage"



Ensemble, faisons cause commune



Culture

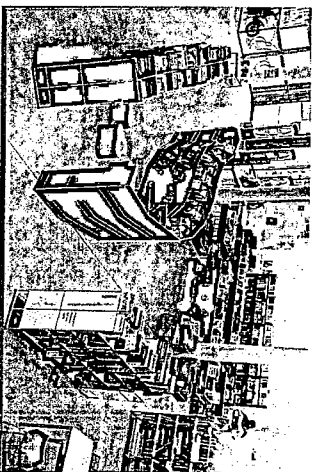
Élargir encore l'accès à la culture

- 2016, l'année du réaménagement de la **Maison du Conte** : mise en œuvre du projet « hors les murs »
- Finalisation des études de réaménagement du **conservatoire de musique** pour améliorer l'accueil, élargir les publics et diversifier l'activité
- Poursuite du projet d'établissement de la **Maison Rosa Bonheur** élargissant les publics cibles
- **Théâtre André Malraux** : un projet artistique et une direction renouvelés. Vers un **club des Amis du Théâtre** ?



Village de
Chevilly-Larue
www.village-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune



Culture

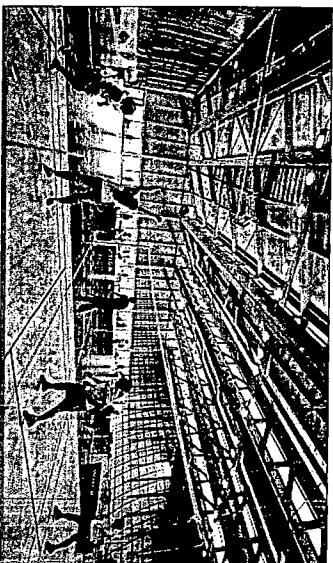
Élargir encore l'accès à la culture

- Malgré le retrait de l'État, **maintien du projet territoire lecture**
- Événements sur les **musiques actuelles** et les **nouveaux répertoires** dans les apprentissages
- Définition d'un programme d'actions de **lutte contre les discriminations**
- Mise en place d'un conseil local en faveur de la **culture de paix**, qui définira un programme local (conférences, débats, projections, moments de convivialités dans les quartiers, ...)



Mairie de
Chevilly-Larue
www.mairie-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune



Sport

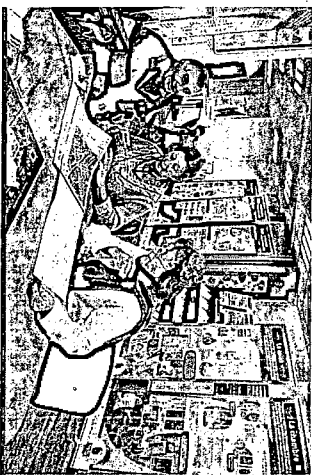
Favoriser toutes les pratiques

- Travaux de réhabilitation de la piscine municipale à partir de septembre 2016, pour plus d'un an (répartition de l'activité des clubs sur les piscines des communes voisines)
- Soutien aux associations sportives et aux nouveaux projets
- Travaux d'entretien sur le gymnase Dericbourg
- Études techniques pour la réalisation du terrain de rugby avec club house
- Vers une réfection de la toiture du gymnase Marcel Paul ?



Ville de
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune



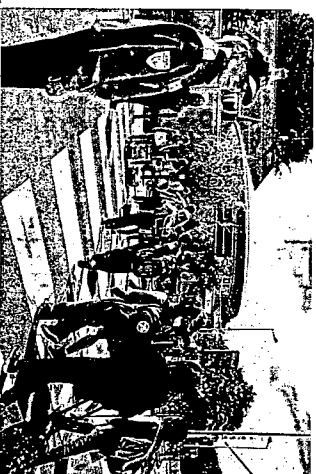
La ville du développement durable

Vers un nouvel agenda 21

- **Évaluation des 39 actions** mises en œuvre de notre premier agenda 21
- **Rédaction participative d'un nouvel agenda 21 :**
 - énergies renouvelables et alternatives
 - réduction des déchets, amélioration de la performance en matière de tri
 - Aide aux projets d'économie sociale et solidaire
 - Récupération des eaux de pluie
 - Approfondissement du **plan vert** :
 - circulations douces, pistes cyclables, végétalisation, développement de la pratique du jardinage et du fleurissement
 - etc.

SÉCURITÉ / PRÉVENTION

- **Signature du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance** — Partenariats renforcés entre police, parquet, associations, et bailleurs dans le cadre de commissions et de réunions dans les quartiers.
- **Actions de prévention** : actions pour la réussite scolaire, renforcement du suivi des enfants en situation d'échec ou en voie de décrochage dès le plus jeune âge.
- **Modernisation du service ASVP** (équipement en radios, PV électroniques).
- **Deuxième tranche du programme de vidéoprotection** sur les équipements communaux.
- **Renforcement de l'éclairage public** sur certains espaces vécus comme anxiogènes.

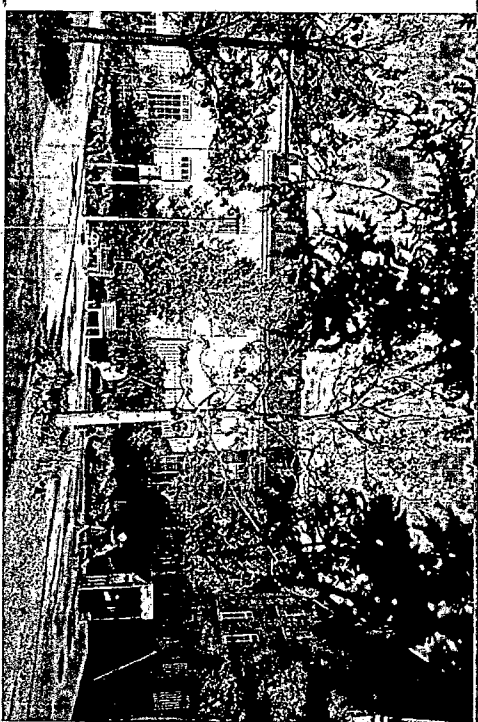


Ville de
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune

UNE VILLE QUI S'AMÉNAGE

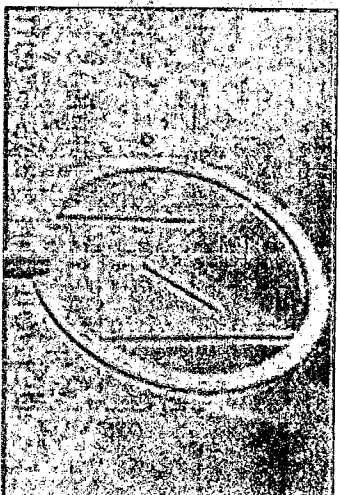
ET EMBELLIT



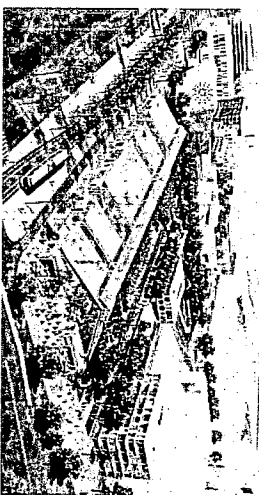
Ville de
Chevilly-Larue
15, rue de la République
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune

- Avancement du **projet de métro** :
Déclaration d'Utilité Publique
et études de réalisation des gares

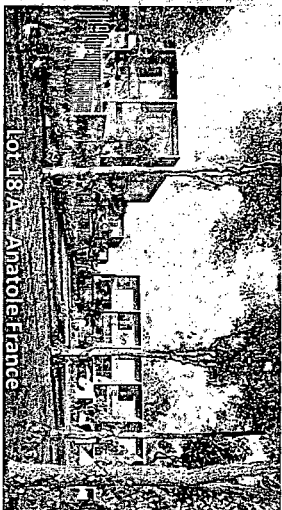


- Création du syndicat mixte d'études
pour la **Cité de la gastronomie**
- Poursuite du réaménagement
du **quartier des Sorbiers** (*premières
livraisons de logements, création d'une voie
nouvelle, études de programmations de la nouvelle
MPT*)



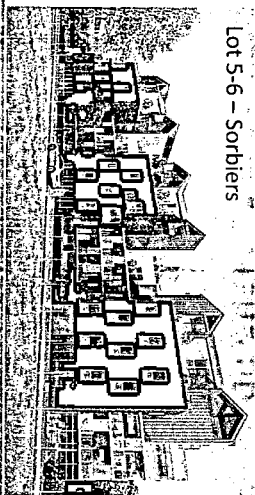
Ville de
Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Ensemble, faisons cause commune



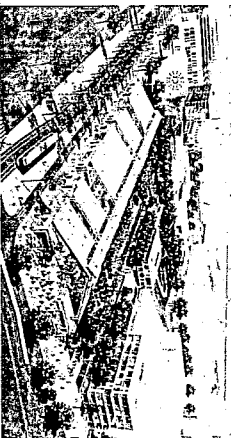
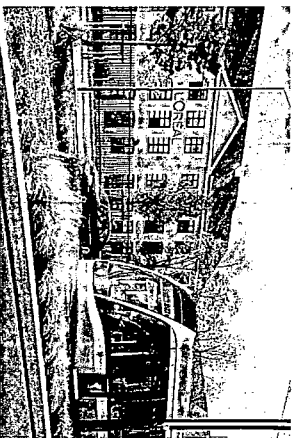
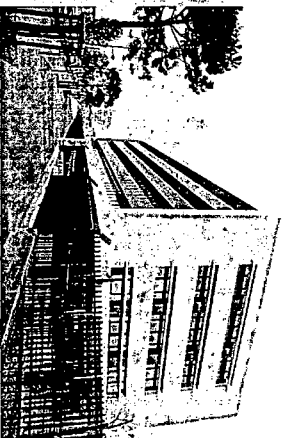
- Poursuite de la requalification de l'éco-quartier Anatole France - Meuniers : premiers logements, démolition de la première barre d'Anatole France.
- Dynamisation du Cœur de Ville : achat des locaux commerciaux d'Altaréa et concertation publique sur la stratégie générale.
- Réflexion sur le devenir de l'esplanade du cimetière intercommunal dans le quartier Larue

Lot 5-6 - Sorbiers



Ensemble, faisons cause commune

- **Fin de la reconstruction du collège Liberté et redressement de la rue de Verdun : sécurisation du parvis du collège**
- **Rencontres régulières avec les entreprises du territoire pour renforcer leur ancrage local et développer l'emploi**



Et bien sûr, le Grand Paris

- Participation aux réunions du Conseil de la Métropole pour la **définition du projet métropolitain**
- Participation aux réunions de l'EPT 12 et aux **commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Un angle de vue : le respect de notre histoire, de nos acquis, de la proximité et du vote des Chevillais.



Merci de votre attention



Chevilly-Harve
www.ville-chevilly-harve.fr

Ensemble, faisons cause commune